UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

LES ENJEUX PSYCHIQUES EN LIEN AVEC LA RECONNAISSANCE DES FAITS CHEZ LES AUTEURS D'AGRESSION SEXUELLE

ESSAI DE 3e CYCLE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DU

DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE (PROFIL INTERVENTION)

> PAR JOSIANE LECLERC

Université du Québec à Trois-Rivières Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Cet essai de 3 ^e cycle a été dirigé par :	
Suzanne Léveillée, Ph.D., directrice de recherche	Université du Québec à Trois-Rivières
Jury d'évaluation de l'essai :	
Suzanne Léveillée, Ph.D.	Université du Québec à Trois-Rivières
Christian Joyal, Ph.D.	Université du Québec à Trois-Rivières
Marion Perrot, Ph.D.	Centre hospitalier de l'Yvonne

Sommaire

Plusieurs études ont été menées afin de mieux comprendre les enjeux psychiques d'hommes auteurs de violence sexuelle. La reconnaissance des faits est une problématique centrale dans le traitement de ces individus puisque plus de 80 % présentent un déni partiel ou complet de leurs actes lors du premier entretien clinique (Coutanceau & Smith, 2010). Toutefois, peu d'études s'intéressent aux enjeux intrapsychiques liés à la reconnaissance des actes. Pour répondre à ce manque dans la littérature scientifique, notre étude vise à examiner des caractéristiques intrapsychiques liées à la capacité de reconnaitre les actes. Le principal objectif est de mieux comprendre la dynamique interne, sous-jacente aux passages à l'acte sexuel. Notre recherche s'attarde plus spécifiquement aux capacités relationnelles, à la gestion des émotions et aux mécanismes de défense. L'échantillon se compose de 17 hommes auteurs d'agressions sexuelles. Ces derniers ont été évalués, notamment à l'aide du test projectif Rorschach et du questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agression sexuelle (Balier, Ciavaldini, & Girard-Khayat, 1997). Une analyse qualitative de contenus a été utilisée afin de classifier chacun des participants selon leurs capacités à reconnaître plusieurs dimensions de leurs délits sexuels. Ces regroupements ont permis de diviser les variables évaluées au test Rorschach selon deux sous-groupes de reconnaissance des faits (bonne ou faible reconnaissance). Les données ont ensuite été soumises à des analyses qualitatives et des comparaisons statistiques Khideux. Les résultats de cet essai indiquent que les participants présentent généralement un faible investissement objectal, des mécanismes de défense moins évolués et une gestion problématique de l'émergence pulsionnelle. Concernant la comparaison entre les deux

sous-groupes (bonne ou faible reconnaissance des faits), ils présentent davantage de similitudes que de différences. Toutefois, les participants ayant une faible reconnaissance des faits présentent plus d'indices d'impulsivité et de difficultés de modulation émotionnelle comparativement à ceux qui reconnaissent bien les faits qui leur sont reprochés. Cette étude permet de mieux comprendre les similitudes et les différences entre ces deux sous-groupes. Mieux comprendre les caractéristiques ainsi que mieux distinguer les différents profils d'auteurs d'agressions sexuelles pourraient certainement apporter un avancement des connaissances important, et ce, autant pour la prise en charge, les stratégies d'intervention que pour l'évaluation du risque de récidive des délinquants sexuels.

Table des matières

Sommaire	iii
Liste des tableaux	viii
Remerciement	ix
Introduction	1
Contexte théorique	5
Agression sexuelle	6
Définitions	6
Agression sexuelle	7
Autres infractions d'ordre sexuel	8
Inceste.	8
Cyberpornographie juvénile	9
Trouble pédophilique	9
Ampleur du phénomène	10
Typologies selon le type de délits sexuels	11
Typologies des auteurs d'agressions sexuelles sur mineurs	12
Mieux comprendre les enjeux psychiques des auteurs d'agression sexuelle	17
Enjeux de la personnalité	17
Narcissisme et relation d'objet	20
Capacité d'élaboration psychique	23
Mécanismes de défense	25
Reconnaissance des faits délictuels.	28

Reconnaissance des faits : quelques définitions2	29
Typologies de la reconnaissance des faits	1
Typologie de la reconnaissance des faits	2
Typologie de la reconnaissance de la contrainte de la victime3	3
Typologie de la reconnaissance de l'impact chez la victime3	4
Reconnaissance des faits : recension des études	6
Apport du test Rorschach dans la compréhension des enjeux psychiques des auteurs d'agression sexuelle	8
Limites et faiblesses des recherches antérieures4	12
Objectifs de la recherche	13
Questions de recherche4	13
Méthode4	15
Participants4	6
Instruments de mesure4	8
Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agressions sexuelles	0
Rorschach5	52
Déroulement5	8
Résultats6	0
Question de recherche 16	51
Reconnaissance des faits6	3
Reconnaissance de la contrainte6	i4
Reconnaissance de l'impact6	5

Résultats pour l'ensemble des catégories de reconnaissance	65
Question de recherche 2	66
Question de recherche 3	69
Portrait général des participants	70
Axe 1. Relation d'objet	71
Résultats au test de Rorschach pour l'ensemble des participants	73
Comparaison entre les groupes en fonction de leur reconnaissance des faits	73
Axe 2. Gestion des émotions	74
Comparaison entre les deux groupes de reconnaissance des faits	76
Axe 3. Mécanismes de défense	77
Comparaison selon les deux groupes de reconnaissance des faits	80
Discussion	81
Résultats et lien à la littérature scientifique	82
Limites et pistes de recherches futures	88
Conclusion	90
Références	92

Liste des tableaux

Tableau

1	Niveaux de reconnaissance des faits chez la victime33
2	Niveaux de reconnaissance de la contrainte chez la victime35
3	Niveaux de reconnaissance de l'impact chez la victime
4	Caractéristiques des délits
5	Bloc d'indices utilisés au test de Rorschach pour évaluer la relation d'objet54
6	Bloc d'indice au Rorschach pour la variable gestion émotionnelle
7	Bloc d'indice au Rorschach pour les mécanismes de défense
8	Répartition des participants selon les trois types de reconnaissance62
9	Pourcentage de participants selon le type de délit et le niveau de reconnaissance des faits délictuels
10	Pourcentage de participants selon le type de délits et le niveau de reconnaissance des impacts possibles sur la victime
11	Pourcentage de participants selon le type de délit et le niveau de reconnaissance de la contrainte de la victime
12	Relation d'objet et reconnaissance des faits
13	Gestion des émotions et reconnaissance des faits
14	Mécanismes de défense et reconnaissance des faits

Remerciement

Mes premiers remerciements s'adressent à ma directrice de recherche, madame Suzanne Léveillée, professeure au Département de psychologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour sa grande disponibilité, sa générosité, ses conseils et son accompagnement soutenu à chacune des étapes de la réalisation de ce projet. Je tiens également à la remercier pour le temps qu'elle m'a accordé, notamment pour la double cotation de chacun des protocoles Rorschach. Notre collaboration fut très enrichissante pour moi tant pour son expertise dans le domaine de la psychologie et par les opportunités professionnelles qu'elle m'a offerte.

À mes parents, mon frère et ma sœur, merci d'avoir toujours cru en moi et de m'avoir soutenu dans mon parcours doctoral. Malgré la distance, je sentais votre présence bienveillante à mes côtés. La rédaction d'un essai scientifique est une aventure qui nécessite un soutien constant de tous les gens qui nous sont proches. Remerciement spécial à mes amies, qui tout au long du processus, m'encourageaient à persister à travers les défis rencontrés.

Introduction

L'agression sexuelle est un crime qui soulève plusieurs préoccupations sociales, tant dans une perspective légale que psychopathologique. Le gouvernement du Québec considère cette problématique d'une extrême gravité, pouvant mettre en danger de nombreuses personnes et ayant des conséquences importantes sur leur développement, leur santé et leur bien-être (Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle; Gouvernement du Québec, 2008). Les lois juridiques proscrivent bon nombre de comportements sexuels, principalement en raison des atteintes potentielles aux victimes. Le Canada, comme la plupart des pays occidentaux, considère la coercition, le rapport sexuel non consentant et les contacts sexuels sur mineurs n'ayant pas l'âge de consentir passibles d'une peine pénale.

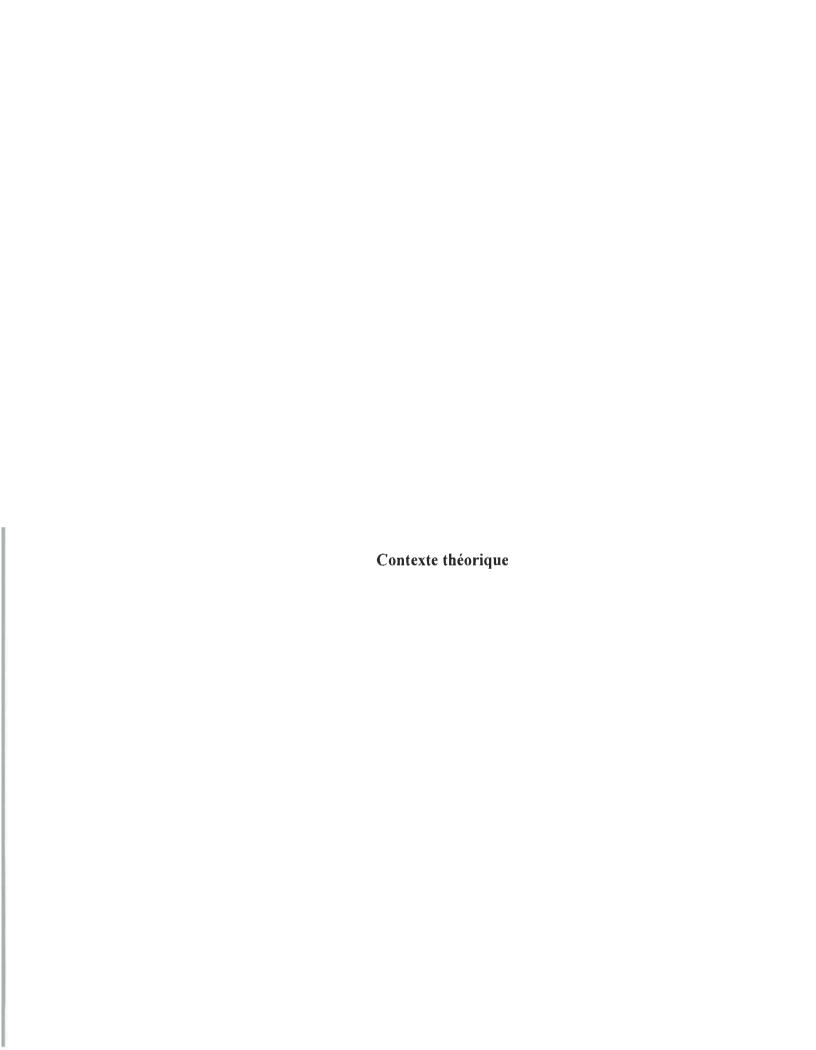
Depuis plusieurs années, un nombre important d'études ont été menées afin de mieux comprendre le fonctionnement psychique d'auteurs de violence sexuelle (Balier, 1993, 1996, 2001; Bouchet-Kervella, 2000, 2001; Chagnon, 2004; Ciavaldini, 2004, 2006; Coutanceau, 1996, 2010; Martorell & Coutanceau, 1997). La présente étude s'inscrit dans la même lignée en tentant de mettre en lumière la dynamique psychique de ces hommes. La capacité de l'auteur d'agression sexuelle (AAS) à reconnaitre les délits sexuels qui lui sont reprochés constitue une condition préalable à un traitement thérapeutique. Selon Maletsky (1991), plus de 80 % des AAS dénient partiellement ou totalement leur acte lors du premier entretien clinique. Une reconnaissance complète est difficile à atteindre chez

ces individus puisqu'ils ont tendance à maintenir une non reconnaissance de certains aspects, notamment face aux faits non judiciarisés. Idéalement, l'objectif thérapeutique à atteindre est la reconnaissance totale des faits, et ce, selon plusieurs perspectives. Le plus souvent, les patients se présentent en début de suivi avec une reconnaissance incomplète des faits, surtout concernant des faits générant de la honte (par exemple des actes de pénétration ou sur mineurs) (Coutanceau & Lacambre, 2016). Le but de cette recherche est d'évaluer le niveau de reconnaissance des actes auprès d'AAS et de dresser leur portrait psychologique. Leurs capacités relationnelles, leurs mécanismes de défense ainsi que leur gestion émotionnelle seront évalués. L'approfondissement de ces connaissances devrait permettre d'optimiser la potentialité de changement dans le traitement, ainsi que l'évaluation, plus détaillée, des risques de récidive.

Cet essai se divise en quatre chapitres distincts et s'inspire principalement des théories et des auteurs de la conception psychanalytique. En guise de prélude, le premier chapitre porte sur les définitions et les théories utiles à la compréhension du thème de cette recherche. Y sont décrits, notamment, les enjeux en lien avec les agressions sexuelles et le fonctionnement psychologique d'AAS selon différentes typologies. Ensuite, la définition de la reconnaissance des faits et les typologies existantes seront présentées. Aussi, une partie du premier chapitre est dédiée à l'apport des tests projectifs dans la compréhension des enjeux psychiques des AAS. Finalement, ce premier chapitre termine par les questions de recherche auxquelles cet essai tente de répondre.

Le deuxième chapitre de l'essai porte sur la méthodologie utilisée afin de répondre aux questions de recherche. La première sous-section de ce chapitre présente les caractéristiques de nos participants ainsi que les informations sur les délits sexuels commis. La deuxième sous-section de ce chapitre porte sur les outils psychométriques ainsi que le déroulement de la recherche.

Les résultats obtenus sont abordés dans le troisième chapitre. Les variables (1) capacités relationnelles; (2) gestion émotionnelle; ainsi que (3) mécanismes de défense seront discutées plus en profondeur. Une discussion et une conclusion seront finalement élaborées dans le quatrième chapitre afin de résumer les résultats de la recherche, les limites de l'étude et les questions futures en lien avec le sujet.



Cette section traite des définitions et des théories utiles à la compréhension du thème de cette recherche. Tout d'abord, les enjeux en lien avec les agressions sexuelles et le fonctionnement psychologique d'hommes auteurs de violence sexuelle à travers différentes typologies seront abordés. Ensuite, la définition de la reconnaissance des faits et les typologies existantes seront présentées. Aussi, une partie de ce chapitre sera dédiée à l'apport des tests projectifs dans la compréhension des enjeux psychiques des AAS. Finalement, ce premier chapitre se complètera par l'objectif et les questions de recherche auxquelles cet essai tente de répondre.

Agression sexuelle

La présente section traite des définitions de l'agression sexuelle pertinentes dans le cadre de cette étude. Quelques statistiques éclairantes sur l'ampleur du phénomène seront ensuite exposées.

Définitions

Il existe plusieurs définitions de l'agression sexuelle en fonction d'un domaine d'expertise. La définition retenue dans le cadre de cet essai est présentée dans la section qui suit ainsi qu'une définition pour chaque type de délits. Aussi, une clarification au point de vue légal entre l'agression sexuelle et d'autres infractions d'ordre sexuel est effectuée.

Agression sexuelle. Plusieurs définitions de l'agression sexuelle ont été élaborées en fonction du domaine d'expertise; cet acte se définit autant sur un registre moral, légal, que psychopathologique. Cependant, dans le cadre de cet essai, la définition retenue est celle, légale, du ministère de la Sécurité publique (2016, p. 22) :

L'agression sexuelle se définit par un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.

- a. Le code criminel canadien regroupe l'ensemble des infractions sexuelles en deux catégories, soit les agressions sexuelles et les autres infractions d'ordre sexuel. Le code criminel canadien stipule que les agressions sexuelles sont au sens de l'article 265 des voies de fait. Ainsi, commet des voies de fait ou se livre à une attaque ou à une agression, quiconque, selon le cas d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement;
- b. tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein;
- c. en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie.

En outre, le code criminel définit trois niveaux d'agression sexuelle :

- Agression sexuelle simple (art. 271) Agression sexuelle qui ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.
- Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles (art. 272) — Agression sexuelle à laquelle se rattache une ou des circonstances aggravantes, soit :

- a. 1. porter, utiliser ou menacer d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;
- b. menacer d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que le plaignant;
- c. infliger des lésions corporelles au plaignant;
- d. participer à l'infraction avec une autre personne.
- Agression sexuelle grave (art. 273) Agression sexuelle qui blesse, mutile ou défigure la victime ou met sa vie en danger.

Autres infractions d'ordre sexuel. Cette catégorie regroupe plusieurs types de délits de nature sexuelle, notamment ceux qui visent des actes de violence envers des enfants. Dans le cadre de cet essai, les AAS sur mineurs ont été regroupés en une seule catégorie. De ce fait, le terme « agresseurs sexuels d'enfants » sera utilisé en incluant tous les individus ayant commis une agression sexuelle sur une victime de moins de 18 ans. Par contre, cette catégorie inclut des types d'abus sexuels de différentes natures, entre autres le trouble pédophilique, l'inceste, la cyberpornographie juvénile. Ces trois sous-catégories sont définies ci-après.

Inceste. Selon l'article 155 du Code criminel canadien, un acte incestueux est commis si la personne sait que la victime est, par les liens du sang, son père ou sa mère, son enfant, son frère, sa sœur, son demi-frère, sa demi-sœur, etc., et qu'elle a des rapports sexuels avec cette personne. L'inceste peut être défini plus largement en n'incluant pas seulement

les personnes « liées par le sang ». De ce fait, les individus ayant une autorité parentale ou un lien de parentalité (p. ex., beau-père) peuvent être considérés comme incestueux.

Cyberpornographie juvénile. L'apparition des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvre la voie à de nouveaux niveaux d'interactions et des accès illimités à des images et vidéos prohibées socialement et légalement. L'article 163.1 du Code criminel canadien définit la pornographie juvénile comme étant des représentations graphiques où l'on retrouve des individus âgés de moins de 18 ans se livrant à une activité sexuelle explicite et exhibant certaines parties de leur corps. Selon ce code, ce matériel est interdit autant pour sa possession, sa distribution, que pour son trafic. Toutefois, les enregistrements produits à des buts artistiques, éducatifs, médicaux, scientifiques ou qui servent le bien public sont exclus de la loi.

Trouble pédophilique. Dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, cinquième édition (DSM-5; American Psychiatric Association [APA], 2015), le trouble pédophilique fait partie des troubles paraphiliques. D'après le DSM-5 (APA, 2015), le diagnostic du trouble pédophilique s'appuie sur deux critères. Le critère A est la présence de fantasmes sexuellement excitants, d'impulsions sexuelles ou de comportements survenant de façon répétée et intense impliquant des enfants de moins de 13 ans pendant une durée de six mois ou plus. Le critère B est rempli si ce comportement est responsable d'une souffrance cliniquement significative ou de perturbations du fonctionnement social, occupationnel ou dans d'autres domaines importants pour le sujet

ou pour les autres. La pédophilie peut être exclusive, c'est-à-dire que l'individu est uniquement excité par des stimuli ou un fantasme relatif à des enfants ou non exclusive si l'individu n'est pas seulement excité sexuellement par ce type de stimuli. Ce trouble se distingue des autres troubles paraphiliques puisqu'il entraine une souffrance pour le sujet ou pour autrui (dans le cas par exemple d'un passage à l'acte qui engendre une victime mineure). Selon le DSM-5 (APA, 2015), la prévalence de ce trouble s'élève à environ 3 à 5 % chez les hommes; il n'y a pas de données chez les femmes, mais le pourcentage est moindre.

Notons que la pédophilie et l'agression sexuelle d'enfants ne sont pas nécessairement synonymes. Malgré la confusion existante, le diagnostic psychiatrique du DSM-5 (APA, 2015) n'inclut pas l'ensemble des AAS sur mineurs. En premier lieu, certains AAS sur mineurs ne remplissent pas le critère de durée, soit six mois ou plus. En deuxième lieu, le diagnostic n'inclut pas les individus qui n'ont pas d'attirance sexuelle pour leurs victimes. En troisième lieu, un sujet peut être pédophile sans avoir passé à l'acte. On peut donc être pédophile sans être un agresseur sexuel d'enfants et être un agresseur sexuel d'enfants sans être pédophile.

Ampleur du phénomène

En 2014, l'ensemble du corps policier québécois a enregistré environ 5000 infractions sexuelles dont environ 3500 sont des agressions sexuelles (Ministère de la Sécurité publique, 2016). Selon les sources, ces données sont assez stables dans le temps. Ces

infractions regroupent principalement les agressions sexuelles, les contacts sexuels, les incitations à des contacts sexuels, l'inceste et, finalement, le leurre d'un enfant de manière cybernétique ou par le voyeurisme (Ministère de la Sécurité publique, 2016).

Pour mieux comprendre le phénomène, voici quelques statistiques. Les statistiques policières de 2014 portant sur les infractions sexuelles indiquent que 84 % des victimes sont de sexe féminin, alors que 96 % des auteurs présumés sont de sexe masculin. Qui plus est, environ 29 % des victimes ont été blessées physiquement. Dans 80 % des cas, l'agresseur est connu de la victime, la plupart du temps une connaissance ou un membre de la famille (Ministère de la Sécurité publique, 2016). Hanson et Morton-Bourgon (2005) mentionnent que le taux de récidive moyen est de 13,7 % pour les délits sexuels, ce qui est somme toute relativement faible. Les statistiques internes compilées au sein des CALACS (Centre d'Aide & de Lutte Contre les Agressions à Caractère Sexuel) pour l'année 2014-2015 révèlent que 76,3 % des demandes sont liées à l'inceste ou à une agression sexuelle durant l'enfance ou l'adolescence. Par ailleurs, selon les statistiques du ministère de la Sécurité publique (2016), seulement 5 % de victimes d'agressions sexuelles dénoncent leur agresseur. Les statistiques doivent donc être interprétées en tenant compte du taux de dénonciation très bas.

Typologies selon le type de délits sexuels

Selon la majorité des cliniciens et des chercheurs, il n'y aurait pas de profil unique du délinquant sexuel. Il s'avère difficile de classer ces individus à partir d'un comportement,

l'acte de délinquance, puisque le fonctionnement psychologique sous-jacent peut être de tout ordre. Les théories en agression sexuelle tiennent compte de l'aspect multifactoriel de leur étiologie, incluant les prédispositions génétiques (Siegert & Ward, 2003); les expériences négatives à l'enfance (p. ex., difficultés d'attachement ou traumatismes, Beech & Ward, 2004), des dispositions psychologiques (p. ex., déficits d'empathie, attitudes validant l'agression sexuelle, préférences sexuelles déviantes, déficits émotionnels; Thornton, 2002; Ward & Beech, 2004), les structures sociales et culturelles et les facteurs contextuels (p. ex., intoxication ou stress; Hanson & Harris, 2000). Les grandes typologies des AAS sont décrites dans la prochaine section¹.

Typologies des auteurs d'agressions sexuelles sur mineurs

Premièrement, Groth, Hobson et Gary (1982) ont élaboré une typologie clinique d'agresseurs sexuels d'enfants à partir d'environ 500 entrevues et de leurs connaissances sur le sujet. Les critères de classification sont les suivants : (1) la motivation sous-jacente à l'agression; (2) la qualité du lien avec la victime; et (3) le niveau de coercition utilisé lors du délit. Le premier critère principal contient quatre sous-catégories, soit la recherche d'un contact interpersonnel, la rage, le pouvoir et le sadisme. Le deuxième critère se divise en deux sous-catégories, soit une pseudo-relation avec l'enfant ou l'utilisation de la victime comme une substitution de l'objet sexuel de préférence (p. ex., une femme adulte). Le dernier critère sert à distinguer les AAS d'enfants en deux sous-groupes, soit ceux qui

Par soucis de synthèse, les typologies neuropsychologiques ne sont pas présentées dans le présent essai puisqu'il ne s'agit pas de l'orientation théorique de la recherche.

commettent des attentats à la pudeur et ceux qui commettent un viol d'enfant (McKibben, 1993). Dans le sous-groupe « attentat à pudeur », on retrouve le pédophile fixé et le pédophile régressé; dans le sous-groupe au « niveau de coercition élevé », les individus sont motivés par soit la rage, la recherche de pouvoir ou le sadisme.

Deuxièmement, Van Gijseghem (1988) propose une classification prenant comme point de référence la relation d'objet et la structure de la personnalité. Il distingue huit types de pédophiles, notamment celui qui a une carence passive-dépendante ou agressive-dévorante, le type en prépsychose, le trouble de personnalité borderline, la structure perverse, le type psychopathe, la structure paranoïaque, la structure névrotique, les troubles organiques ou la déficience intellectuelle.

En 1989, Knight, Carter et Prentky ont aussi proposé une classification d'agresseurs sexuels. Cette typologie est la plus soutenue dans la littérature internationale et elle a une fonction de référence parmi les diverses classifications. Elle inclut les agresseurs d'enfants et d'adultes. Cette typologie est multiaxiale, les sujets sont classifiés selon deux axes : l'axe un réfère au degré de fixation et l'axe deux au nombre de contacts avec la victime. Ils classifient les sujets selon six critères : le niveau de fixation de l'agresseur, sa compétence sociale, le nombre de contacts avec les enfants, la signification du délit, le niveau de blessures infligées à la victime ainsi que la présence ou non de sadisme. Chacun de ces critères se recoupe en sous-catégories. Knight et ses collègues (1989) décrivent, en fusionnant les deux axes, un total de 24 types d'agresseurs sexuels d'enfants. Un peu plus

tard, Bouchet-Kervella (2000) établit des catégories d'agresseurs sexuels d'enfants selon leurs modes défensifs préférentiels, soit les défenses fondées sur le recours à l'érotisation et celles fondées sur le recours à la destructivité. En fait, dans la première catégorie, le rapport à l'autre est érotisé alors que, dans la seconde catégorie, le rapport à l'autre est sous-tendu par un besoin de domination et d'emprise. Finalement, Coutanceau et Smith (2010) ont développé une typologie de profils psychocriminologiques d'AAS. Ils distinguent trois sous-groupes de pédophile. Le premier sous-groupe est nommé l'agir pédophilique sans fantasmatique pédophilique prévalente : fantasmatique plutôt hétérosexuelle ou homosexuelle adulte. Ce sous-groupe inclut les pères incestueux¹. Dans le second sous-groupe, on retrouve les viols pédophiliques avec fantasmatique pédophilique et avec un mode de prédation de la victime. Dans ce groupe, l'enfant devient alors un véritable « objet » pour l'auteur qui recherche l'anonymat de sa victime. Le dernier sous-groupe est celui de l'attouchement pédophilique avec fantasmatique pédophilique. Il s'agit du groupe le plus fréquent. Les individus de cette catégorie présentent les caractéristiques suivantes : un mode de vie centré sur les enfants (réciprocité et sensualité), l'individu gagne la confiance des adultes proches de l'enfant (par exemple, le parent), le monde de l'enfance est souvent idéalisé, une pseudo fixation pédophilique habituelle présente depuis l'adolescence, la victime est dans l'entourage habituel du sujet, il y a de nombreux attouchements du même enfant et la présence d'un processus de manipulation.

_

Malgré la présence d'un faible taux de mères incestueuses, nous conservons le terme père puisqu'il s'agit d'une étude portant sur les hommes.

Fortin et Roy (2006) ont proposé trois profils de consommateurs de pornographie juvénile, soit l'explorateur, le polymorphe et le pervers. Le premier est typiquement un jeune dans la vingtaine, étudiant, qui n'a pas eu de problème avec la justice. Le profil explorateur est souvent un collectionneur à grande échelle de vidéos pornographiques juvéniles. Ce dernier se caractérise par un homme d'âge moyen avec de nombreux antécédents en matière de délinquance sexuelle. On retrouve une moindre proportion d'individus dans ce groupe, mais ils font de nombreuses victimes. Le dernier groupe, le pervers, est un homme plus âgé avec peu d'antécédents judiciaires. Cet individu pourrait être comparé à l'homme moyen, mais se distingue par un intérêt marqué pour les vidéos sexuelles impliquant les enfants et les adolescents. Dans le groupe du pervers, on retrouve soit le pervers solitaire qui consulte sur des sites en ligne ou celui qui est organisé et qui s'implique dans des réseaux organisés. Fortin et Roy ont mené au Québec une recherche auprès d'un échantillon de 199 sujets ayant consommé de la pornographie juvénile, composé à 96,5 % d'hommes (192) et 3,5 % de femmes (7). L'âge moyen des sujets de l'échantillon est de 35 ans. Les résultats montrent que 38,2 % des sujets avaient moins de 29 ans. Les recherches démontrent que les personnes qui visionnent des vidéos pédopornographiques ne poseront pas toujours des actes de pédophilie. Le pourcentage de concomitance des actes varie selon les études, allant de 10,4 % (Fortin & Roy, 2006) à 25 % (Proulx, St-Yves, Guay, & Ouimet, 1999). De plus, seule une minorité des sujets ayant consommé de la pornographie juvénile a ensuite passé à l'acte sur un mineur. Cependant, les auteurs concluent que les personnes accusées d'un crime de pornographie

juvénile sont globalement plus à risque que la population en général d'avoir des comportements de violence sexuelle.

Teillard-Dirat (2016) mentionne qu'il existe trois profils d'auteurs de cyberpornographie juvénile à distinguer lors de la prise en charge thérapeutique : (1) ceux qui ont un intérêt financier; (2) ceux qui consulte une diversité de contenus pornographiques; et (3) ceux qui consomme exclusivement de la pornographie juvénile. La première catégorie regroupe des individus qui n'ont pas d'attrait pédophilique, mais qui produisent et font la mise en ligne d'images pédophiliques par intérêt financier. Le deuxième groupe inclut les individus qui téléchargent une large gamme de contenus pornographiques, touchant diverses paraphilies (gérontophilie, zoophilie, scatophilie, etc.). Le dernier sous-groupe englobe les actes de téléchargement d'images et de matériels, mais aussi le « *grooming* », un acte qui se définit par l'entrée en contact avec des mineurs via les messageries instantanées et la manipulation du jeune pour commettre un acte de délinquance sexuelle.

En somme, il existe bon nombre de typologies qui servent à catégoriser les AAS selon différents critères. On constate que les typologies proposant une approche psychodynamique s'intéressent davantage au lien entre la victime et l'agresseur, ainsi qu'au fonctionnement psychologique des agresseurs, qu'aux comportements manifestes. La prochaine section est dédiée aux enjeux psychiques des auteurs de violence sexuelle.

Ces enjeux ont été regroupés en sous-sections afin de faciliter la compréhension de la dynamique psychique de ces individus.

Mieux comprendre les enjeux psychiques des auteurs d'agression sexuelle

L'objectif de cette section est d'identifier les différents enjeux psychiques des auteurs d'agression sexuelle (AAS) et de distinguer le mode de fonctionnement psychique qui pourrait être liés à l'agir délictuel sexuel. Ce fonctionnement psychologique est sous-tendu par plusieurs composantes qui seront abordées plus en profondeur. Premièrement, il sera question du narcissisme de ces individus, c'est-à-dire de la nature des fragilités narcissiques contributives au passage à l'acte sexuel. Deuxièmement, il sera question du développement et du fonctionnement relationnel des AAS. Le lien à la victime sera traité plus spécifiquement. Troisièmement, la capacité d'élaboration psychique sera discutée en lien avec la capacité fantasmatique et la gestion pulsionnelle de ces individus. Finalement, les mécanismes de défense les plus fréquemment utilisés par les AAS seront abordés.

Enjeux de la personnalité

Bien que de nombreux éléments tirés de la littérature scientifique apportent un éclairage nouveau, il est ardu de statuer sur un fonctionnement psychologique particulier associé à la délinquance sexuelle. Toutefois, le contexte psychologique et émotionnel entourant l'apparition de l'excitation sexuelle révèle généralement des particularités psychologiques propres aux individus qui commettent des actes de violence sexuelle.

Mieux comprendre la dynamique interne de ces individus permet de dégager la structure de la personnalité généralement rencontrée chez cette population.

Coutanceau et Lacambre (2016) mentionnent la présence fréquente de dysthymie et de psychorigidité chez les personnes transgressives. Ils soulignent aussi l'importance de s'intéresser à la rage, la haine et le désir de vengeance. Ces auteurs soulèvent aussi l'hypothèse du manque d'intimité, supportée par le mode relationnel chez certains individus. Cette théorie suppose une incapacité chez certains de ces individus à entretenir des relations adéquates et une difficulté à établir des relations intimes, saines et mutuelles (Hall & Hirschman, 1991; Marshall, 1993). Marshall (1993) postule que les AAS sur femme auraient davantage des difficultés d'attachement résultant d'une histoire familiale problématique. Hall et Hirschman (1991) abordent l'enfance difficile chez plusieurs de ces individus et le terrain fertile au développement du trouble de la personnalité dont notamment des traits de la personnalité antisociale favorisant le passage à l'acte.

Selon la documentation scientifique consultée, les AAS présentent des structures de la personnalité variées. Ainsi, Van Gijseghem (1988) s'intéresse notamment aux typologies de l'abuseur sexuel. Sur son échantillon de 90 auteurs d'abus sexuels sur des enfants, les individus se répartissent dans chacune des structures de la personnalité : la structure perverse (19 %), le psychopathe (17 %), le paranoïaque (9 %), le

Rappelons que Bergeret (2013) définit la structure de la personnalité comme « un état psychique morbide ou non, se trouve constitué par les éléments métapsychologiques profonds et fondamentaux de la personnalité fixés en un assemblage stable et définitif » (p. 47).

psychotique (12 %) et le névrotique (9 %). Les chercheurs évoquent également la présence de trouble de La personnalité, de psychopathie, de caractères paranoïaques, d'astructuration et d'aménagements pervers avec une prévalence de la problématique narcissique (Chagnon, 2004; Ciavaldini, 2006; Coutanceau, 1996, 2010).

En dépit du polymorphisme clinique des AAS, Chagnon (2004) mentionne qu'il est important de considérer le comportement délictuel comme une tentative de solution psychique de l'individu afin de se défendre contre des angoisses importantes. De plus, malgré la répartition des individus dans différents fonctionnements psychologiques, les résultats de Van Gijseghem (1988) démontrent qu'un individu affecté par une pathologie risque davantage d'abuser d'une personne comparativement à une personne sans problématique majeure. L'absence d'un fonctionnement psychologique organisé prédisposerait l'individu au passage à l'acte. En fait, une proportion de ces individus ne disposerait pas d'une « barrière » suffisamment stable pour limiter les agirs délictuels (Van Gijseghem, 1988). Il semblerait donc que ce ne soit pas tant la personnalité qui prévient l'agir délictuel, mais plutôt la stabilité et l'équilibre du fonctionnement psychologique. Concernant la personnalité, plusieurs composantes permettent de mieux comprendre le fonctionnement psychique des auteurs de délinquance sexuelle. Les paragraphes suivants traitent de chacun de ces aspects.

Narcissisme et relation d'objet

Dans la documentation scientifique, la compréhension des enjeux intrapsychiques des AAS porte principalement sur les fragilités des assises narcissiques ainsi que leur mode relationnel.

Une proportion des AAS présentent des fragilités importantes dans la construction de leur narcissisme. Le narcissisme correspond à un processus psychique nécessaire au développement de la personnalité passant du narcissisme primaire au narcissisme secondaire. Selon Bergeret (2008), le narcissisme primaire réfère à la situation initiale où la libido investit le sujet lui-même, dans un aspect davantage égocentrique. En fait, il invoque un investissement narcissique plus régressif, avant l'investissement au monde externe. Le narcissisme secondaire se développe, il se manifeste, dans toutes les situations où se rencontre un reflux sur le Moi et sur la libido objectale (l'autre). L'agression sexuelle, possède des caractéristiques narcissiques qui peuvent se concevoir comme une réaction face au refus de l'autre vécu comme une attaque à leur narcissisme. L'adoption de comportements délictuels sexuels est donc souvent sous-tendue par des fragilités narcissiques. Effectivement, les AAS ont souvent un tableau de survalorisation moïque, se caractérisant par un affichage d'une estime de soi très élevée et d'une confiance inébranlable dans la position que le sujet occupe (Coutanceau & Lacambre, 2016). Voulant éviter d'être rejeté, le sujet en vient à être tenté d'adopter un mode de relation d'emprise, détaillé ci-après.

La relation d'objet réfère au mode relationnel qu'entretient l'individu avec son environnement. Il s'agit d'une appréhension plus ou moins fantasmatique des objets (autres) et du mode de défenses qui est privilégié (Laplanche & Pontalis, 1973). Plusieurs auteurs stipulent que la violence sexuelle est avant tout une pathologie du lien (Gillette, Nicolas, Parisot, & Robin, 2010; Savin, 2010). En fait, Dejonghes, Malempre et Richelle (2007) soulignent que la nature du comportement sexuel délictuel en tant que tel rend compte de cette confusion entre le soi et l'autre, avec des défaillances au niveau des limites entre ce qui appartient à chacun. Pour accéder à une différence objectale complète, l'individu au cours de son développement doit passer par trois étapes : la différenciation moi-autre, la différenciation des sexes et la différenciation des générations (Brelet-Foulard & Chabert, 2003). En ce qui a trait au mode relationnel d'hommes auteurs de violence sexuelle, il se développe dans l'indifférenciation plutôt que la différenciation. Les paraphrases suivantes présentent le développement des trois étapes (moi-autre, sexe et génération) chez des individus présentant des difficultés dans leur mode relationnel.

Les difficultés entourant la différenciation soi-autrui se manifestent dans la relation d'emprise typiquement observée dans la dynamique agresseur-victime dans un contexte d'agression sexuelle (Balier, 1996; Coutanceau, 2002; Ciavaldini, 2012). L'emprise traduit donc une tendance très fondamentale à la neutralisation du désir d'autrui, mode de relation primaire, sans reconnaissance de la violence psychologique, physique et sexuelle que l'AAS fait vivre à sa victime. L'agresseur s'autorise, de façon égocentrique et dans le déni du narcissisme de l'autre, à satisfaire ses pulsions. Cette relation peut mener

ultimement à un passage à l'acte, agression sexuelle en l'occurrence, suite à l'échec de la maitrise complète de l'autre. Le déni de l'altérité est une difficulté majeure décrite chez les auteurs de violences sexuelles. Il s'agit de l'incapacité à reconnaître les différences subjectives de l'autre (Ciavaldini, 2012). Le concept de relation d'emprise est donc similaire à la notion du déni de l'altérité de l'autre.

Certains agresseurs sexuels ne franchissent pas l'étape de la reconnaissance de la différence des sexes; ils ne perçoivent pas la victime comme sexuée, mais plutôt comme une chose disponible pour satisfaire une pulsion. Finalement, il n'y aurait pas de différence des générations dans le rapport à l'autre. Cette indifférenciation se distingue par un flou entre ce qui appartient au monde des adultes et ce qui appartient au monde des enfants. Cette confusion se représente dans la transgression de l'interdit liée aux rapports sexualisés avec un mineur. Ce fonctionnement relationnel témoigne de l'immaturité psychique de ces sujets.

Balier (1996) souligne que les individus ayant commis des actes de délinquance sexuelle entretiennent des relations d'objet sous un mode fétichique. Ainsi, selon Balier (1996), le fétiche est un objet emprisonné dans la réalité extérieure et généralement surinvestit (par exemple : bas de nylon, enfant, partie du corps, contenu pornographique, des objets, un scénario, des types de personnes, une partie du corps et même une caractéristique psychique). Cet objet doit être manipulable et constamment disponible. Il est investi comme le prolongement du corps, mais coupé de lui. Ce fétiche confirme le

sujet dans sa capacité de jouissance. Selon Moulin (2010), ce type de relation aurait une fonction défensive afin de se prémunir contre la perte possible de l'autre particulièrement angoissante. Ce mode de relation fétichique se développe dans un premier temps par le mouvement d'idéalisation et ensuite par la chosification de l'objet permettant d'assurer la pérennité de la relation.

Capacité d'élaboration psychique

Le psychisme dispose de trois modes pour abaisser la tension, soit la somatisation (transformation en souffrance physique), le passage à l'acte et la mentalisation. Les deux premiers modes permettent la libération de la tension par le corps ou par l'agir. En fait, ces modes automatiques, comparativement à la mentalisation, ne permettent pas le détour par la pensée, la symbolisation et la fantasmatisation. La mentalisation se définit comme la capacité qu'a le sujet de tolérer, voire de traiter ou même de négocier l'angoisse intrapsychique et les conflits interpersonnels ou intrapsychiques. Ce travail psychique de mentalisation se réalise face aux angoisses, à la dépression et aux conflits inhérents à la vie (Debray, 2001).

Un individu qui arrive à fantasmer et à élaborer mentalement la pulsion sera à l'abri d'un passage à l'acte sexuel puisqu'il lui est possible de supporter un délai et de secondariser la pulsion, de la mentaliser. L'agir et la somatisation se retrouvent chez les individus ayant une organisation psychique moins développée, incapable d'utiliser la mentalisation ou la fantasmatisation (Van Gijseghem, 1988; Tardif, 2009). Balier (1996),

dans « Psychanalyse des comportements sexuels violents », illustre bien ce phénomène : « [...] le plus souvent il s'agit d'un "acting" qui suppose un basculement dans un autre fonctionnement et une rupture dans le travail psychique » (p. 28). La carence de l'élaboration psychique et les déficits de mentalisation s'observent d'une façon particulière chez les personnalités ayant une propension à passer à l'acte. À la différence des délinquants sexuels, les non-délinquants pourraient contenir suffisamment leurs pulsions à l'intérieur d'eux, dans leur psyché (par exemple, désirs sexuels et fantasmes). En fait, le déviant sexuel a peu de liberté d'expression érotique tant dans le fantasme que dans l'agir (McDougall, 1978).

Il semble que le faible niveau de développement du psychisme des agresseurs sexuels fasse en sorte que le passage à l'acte soit la solution psychique et comportementale la plus souvent choisie pour gérer les tensions internes. Neau (2002), aborde dans le même sens en mentionnant que la déficience du pare-excitation, la défaillance dans la capacité de mentalisation et la pauvreté de l'élaboration psychique prévaut actuellement dans les théories des comportements addictifs, cela inclut le fonctionnement psychique des auteurs de violence sexuelle. Le passage à l'acte sexuel serait un procédé auto calmant qui permet à l'agresseur de préserver son intégrité psychique lorsque l'angoisse est trop forte (Ciavaldini, 2009). Le conflit n'est pas toléré par le monde intérieur du sujet qui s'empresse de l'expulser par le passage à l'acte (Tardif, 2009). On comprend ainsi que plus les capacités de mentalisation sont déficitaires, plus le risque de passage à l'acte peut augmenter. Les pulsions sont donc expulsées à travers le comportement, laissant l'appareil

psychique sans trace de celle-ci. En fait, l'individu doit s'éloigner de ce désir primaire insupportable. Dans ce fonctionnement, plusieurs résistances se mobilisent lorsqu'il y a une tentative de maintenir le conflit et les pulsions dans le monde interne (Tardif, 2009). Ce mode de fonctionnement appuie bien le lien entre les carences dans la capacité de fantasmatisation et le passage à l'acte.

Mécanismes de défense

Les mécanismes de défense sont regroupés en deux catégories. D'une part, les mécanismes de défense dit plus évolués regroupent le refoulement, le déplacement, la condensation, la symbolisation, etc. D'autre part, les mécanismes de défense moins évolués regroupent entre autres la projection, le déni de la réalité, le dédoublement du Moi et l'identification projective (Bergeret, 2013). Le mode préférentiel de certains types de défenses est en fonction des fixations et des conflits en lien avec le stade de développement psychosexuel (Laplanche & Pontalis, 1973). Les auteurs d'une étude réalisée auprès de sujets pédophiles arrivent à la conclusion qu'ils ont recours à des mécanismes de défense moins évolués que le groupe de non-agresseur provenant d'un groupe contrôle (Drapeau, Beretta, de Roten, Koemer, & Despland, 2008). Spécifiquement, ils utilisent la dissociation, le déplacement, le déni, la fantaisie autistique, le clivage de l'objet, l'identification projective et les agirs passifs agressifs. Finalement, ils utilisent moins l'intellectualisation et la rationalisation que les sujets non agresseurs, qui sont des mécanismes de défense plus évolués. D'autres études ont été effectuées, démontrant une propension à l'utilisation du déni par ces individus (Grossman & Cavanaugh, 1990;

Happel & Auffrey, 1995). Somme toute, la majorité des auteurs précise que le clivage, le déni et l'identification projective sont les principaux mécanismes de défense utilisés par le psychisme des agresseurs sexuels (Balier, 1993, 1996, 2001; Ciavaldini, 2006, 2009; Coutanceau, 2002; Gillette et al., 2010). Ces trois mécanismes seront définis plus en détail ci-après.

Le déni est un mécanisme de défense protégeant l'intégrité physique ou psychologique de l'individu. Il aide l'individu à nier une partie de sa réalité psychique ou externe. Cela permet à l'individu de se comporter comme si cette réalité n'avait jamais existé. Le déni peut être considéré comme un mécanisme de défense inconscient fréquemment utilisé pour contenir ses réactions ainsi que maintenir une stabilité émotive face à des menaces et des angoisses. Elle a une fonction stabilisatrice et défend le sujet contre la honte, la culpabilité et une mauvaise estime personnelle (Laplanche & Pontalis, 1973; McKibben, 1993). Le déni est le contrecoup du clivage : il écarte toute idée contradictoire au fantasme, par la négation de la perception d'une propriété de l'objet ou de l'affect qui lui est lié. Ce n'est pas une erreur perceptive, ou une hallucination négative, car sa représentation demeure séparée dans l'inconscient (Savinaud, 2018).

Le clivage est un mécanisme de défense psychique qui maintient séparés deux aspects contradictoires de l'objet sans aucune liaison logique, soit l'objet du fantasme et la réalité. Les deux attitudes coexistent séparément sans s'influencer (Laplanche & Pontalis, 1973). Le clivage du moi est un terme utilisé par Freud pour décrire l'existence de deux attitudes

psychiques : l'une prenant en compte la réalité externe et l'autre qui le remplace par le produit d'un désir. Les mécanismes de défense en action de façon concomitante, par exemple le clivage et le déni, permettent à l'agresseur de ne pas être identifié par son entourage, car ces derniers sont assez puissants pour conférer à l'agresseur un masque d'adaptation sociale assez stable (Ciavaldini, 2006).

L'identification projective est un mécanisme de défense primitif décrit par Mélanie Klein. Ce mécanisme consiste en une projection des parties scindées en « bon » et « mauvais » du sujet vers l'objet. Le sujet met dans l'autre un contenu mental qui est intolérable pour lui. Par ce mécanisme, le sujet prend en quelque sorte possession de l'objet externe pour en faire une extension de lui-même. Le sujet qui utilise ce mécanisme de défense n'est pas bien différencié de l'objet (Laplanche & Pontalis, 1973).

En résumé, il semble y avoir des enjeux psychiques spécifiques qui caractérisent le fonctionnement psychologique des AAS. On constate qu'une proportion de ces individus présente des fragilités narcissiques importantes ainsi qu'une confusion des limites dans le rapport à l'autre. De plus, il en ressort que le faible niveau de développement du psychisme des AAS limite les capacités d'élaboration psychique, faisant en sorte que le passage à l'acte soit la solution psychique et comportementale la plus souvent choisie pour gérer les excitations internes. Il est aussi souligné qu'un nombre important d'AAS semblent privilégier l'utilisation de mécanismes de défense primaires comme que le clivage, le déni

et l'identification projective. La prochaine section est dédiée à la notion de reconnaissance des faits délictuels.

Reconnaissance des faits délictuels

L'intérêt d'étudier la reconnaissance des faits s'appuie sur plusieurs éléments. Tout d'abord, la reconnaissance, même partielle ou implicite concernant les faits reprochés, s'avère fréquemment une condition préalable à un traitement thérapeutique. Ensuite, l'évaluation de la non-reconnaissance des faits est primordiale pour la compréhension et la prise en charge des délinquants sexuels et fait partie intégrante de l'évaluation psychodiagnostique. À ce sujet, Coutanceau (2010) estime qu'il est essentiel d'évaluer cinq points dans le discours de l'agresseur avant la prise en charge. Ces cinq points sont : (1) la reconnaissance des faits; (2) la reconnaissance de la contrainte; (3) la capacité de se représenter les impacts chez la victime; (4) le vécu surmoïque du passage à l'acte (la honte est souvent présente, la culpabilité est moins au premier plan); et (5) le rapport de l'individu avec la loi si c'est reconnu, intégré ou remis en question. Les trois premiers critères sont abordés dans la présente section. Les paragraphes suivants présentent la définition de trois niveaux de reconnaissance ainsi que les différentes typologies associées. Finalement, une section sur les études faites sur le sujet auprès d'AAS sera déclinée.

Reconnaissance des faits : quelques définitions

Comme bon nombre de concepts en psychologie, il existe plusieurs conceptualisations de la reconnaissance des faits. Dans cette section, il sera d'abord présenté la définition retenue dans le cadre de cette recherche. Ensuite, une clarification sera apportée entre le concept de reconnaissance des faits et les concepts de déni, de distorsions cognitives et de projection.

Dans le cadre de cette étude, la conceptualisation de Verschoot (2014) sera retenue, qui définit la non-reconnaissance des faits comme une stratégie consciente de l'individu pour minimiser les conséquences négatives intrinsèques ou extrinsèques d'une action. Cette définition de la non-reconnaissance des faits n'est pas dissociable de la notion de mensonge et se présente comme une reconstruction intentionnelle et consciente de la réalité (Chudzik & Réveillère, 2013). Cet acte est utile à l'auteur pour se protéger d'un désagrément identifié et destructeur. La non-reconnaissance des faits s'adresse à un objet identifié (système judiciaire, famille, femme, etc.) et s'élabore en fonction de bénéfices clairs pour le sujet. Dans cette optique, ne pas reconnaitre la réalité peut, par exemple, diminuer la peine d'emprisonnement ou permettre de préserver la relation conjugale et familiale. Des enjeux narcissiques semblent sous-jacents au mensonge puisque celui-ci lui permet de présenter une image de soi plus avantageuse (Verschoot, 2014).

Il existe certaines confusions entre la non-reconnaissance des faits et le déni dans la littérature scientifique. Bien que la non-reconnaissance et le déni se ressemblent par

l'affirmation d'une distorsion cognitive de la réalité, les mécanismes en jeu sont tout à fait différents. En outre, la principale différence est que le déni n'est pas un mensonge et il ne s'opère pas sur le plan de la conscience. Selon Verschoot (2014), le déni est le produit d'une construction psychique portant sur la perception même d'un ressenti et repose sur le mécanisme du clivage du Moi. Le déni est un processus qui n'exclut qu'une partie de la réalité. Il sert au Moi puisqu'il exclut de la conscience une réalité externe trop dérangeante et concrète pour l'individu. Cette réalité traumatique et douloureuse ne peut donc pas se représenter pour l'individu et se maintien « en-dehors » du Moi. L'objectif du déni est de préserver le psychisme de l'individu face à des angoisses, mais n'est pas intentionnellement lié à des gains secondaires externes. Verschoot, affirme également que ce mécanisme est présent chez beaucoup de criminels. Le déni comme mécanisme de défense est défini plus en profondeur dans la section « Mécanismes de défense » de cet essai scientifique.

Dans les recherches nord-américaines, lorsque les auteurs abordent la thématique de la non reconnaissance des faits, ils réfèrent davantage à la notion de fausses croyances ou de distorsions cognitives. Les distorsions cognitives servent par exemple à ne pas admettre les impacts de l'agression sur les victimes, « elle n'a pas de blessures physiques, donc elle va bien ». Sous un angle psychanalytique, il serait question plus souvent de projection sur la victime de la réalité de l'agresseur qui déni l'altérité, la différence, de l'autre. Par exemple, que la victime était consentante ou qu'elle a ressenti du plaisir quand cela est plus lié à l'expérience de l'agresseur. On retrouve des projections dans l'interprétation des

comportements de la victime, par exemple mentionner que les gestes de la victime étaient une invitation à avoir des rapports sexuels, comme un baiser sur la joue. Ces concepts théoriques sont très similaires à la définition de la non reconnaissance des faits de Verschoot (2014) décrite dans le paragraphe précédent.

Typologies de la reconnaissance des faits

Diverses typologies pour classifier le niveau de reconnaissance des faits ont été élaborées par plusieurs chercheurs et cliniciens en psychologie. À cet effet, notons celles d'Aubut (1993), de Barbaree (1991) et de Coutanceau (2010).

Le modèle développé par Barbaree (1991) divise le déni en trois catégories : le déni complet de toute agression, la non-reconnaissance de l'aspect délictuel de la relation sexuelle et le déni du caractère sexuel du contact corporel. Il définit également trois niveaux de minimisation : les séquelles de la victime, l'importance des antécédents délictuels de nature sexuelle et la responsabilité des actes. Toutefois, il n'est pas mentionné s'il s'agit d'un déni conscient ou d'un processus défensif.

Aubut (1993) a, quant à lui, élaboré une classification de la reconnaissance des faits délictueux en quatre niveaux : (1) le client se perçoit comme une victime d'une erreur judiciaire; (2) le client ne perçoit pas le caractère délictueux de son acte; (3) le client attribue la responsabilité de son acte à des facteurs externes; et (4) le client a une certaine reconnaissance de ses actes et il est capable de les attribuer à un ensemble de facteurs.

Dans le cadre de la présente recherche, la typologie de Coutanceau (2010) est retenue. Ce choix s'impose notamment pour sa cohérence avec l'approche théorique de cette recherche et pour sa richesse dans les catégories proposées de la reconnaissance des faits, de la contrainte et des impacts sur la victime. La reconnaissance des faits est, dans cette recherche, la variable qui divise nos trois axes d'analyse des enjeux psychiques. Les trois catégories de reconnaissance seront décrites de manière plus exhaustive dans les paragraphes suivants.

Typologie de la reconnaissance des faits. Premièrement, la reconnaissance des faits peut prendre divers niveaux : (1) une reconnaissance totale; (2) une reconnaissance partielle; (3) une reconnaissance indirecte; (4) une négation de banalisation; (5) une négation sthénique et provocatrice; et (6) la négation perverse. Le Tableau 1 présente les différents niveaux de reconnaissance des faits ainsi qu'une brève définition associée à chacun.

Tableau l

Niveaux de reconnaissance des faits chez la victime

Niveaux de reconnaissance	Définitions
Reconnaissance totale	Une reconnaissance de toutes les victimes, de la gravité des faits et la version du sujet est semblable au discours de la plaignante.
Reconnaissance partielle	Le sujet reconnait certains faits, mais en nie d'autres par exemple reconnait l'attouchement sans la pénétration
Reconnaissance indirecte	Mentionne ne plus se souvenir, mais accepte la version de la victime. « J'étais sous l'effet de l'alcool, mais si la victime le dit » - il s'agit d'une amnésie alléguée sans attaque au discours de la victime
Négation banalisante	Neutralité, accepte passivement sa peine légalement sans verbaliser de reconnaissance. sans protestation teintée de honte
Négation sthénique	Le patient se dit l'objet d'un complot, d'une vengeance, de jalousie, avec un raisonnement très proche de la paranoïa.
Négation perverse	Sous-tend que les deux parties savent ce qui s'est passé. Mise au défi : « Tu le sais que c'est moi, je sais que c'est moi, mais je ne te le dirai pas. »

Note. Selon la typologie proposée par Coutanceau (2010).

Typologie de la reconnaissance de la contrainte de la victime. Deuxièmement, il importe d'évaluer le niveau de reconnaissance de la contrainte puisque cela indique la perception des relations pour l'agresseur. En fait, une mauvaise indifférenciation entre le dedans et le dehors est souvent liée à une faible reconnaissance d'avoir contraint la victime durant l'acte délictuel. Cette confusion permet aussi de mieux comprendre la noncompréhension du sujet face aux signes de refus chez la victime. Selon

Coutanceau (2010), le niveau de reconnaissance de la contrainte est regroupé en deux niveaux. Le premier niveau englobe les individus qui ne reconnaissent pas du tout la contrainte. Le deuxième niveau d'agresseurs reconnait que la victime n'était pas consentante. Le Tableau 2 à la page suivante présente les deux regroupements du niveau de reconnaissance de la contrainte ainsi qu'une brève définition. Selon l'auteur, les sujets conscients d'avoir utilisé la contrainte avec leur victime sont plus souvent motivés à renoncer à repasser à l'acte. Coutanceau (2010) ajoute :

D'une façon générale, la mise en place d'une relation d'emprise rend non seulement le refus difficile à la victime, mais donne l'illusion à l'auteur que celleci est consentante [...]. Lorsque la contrainte est reconnue, cela témoigne souvent, de la part de l'auteur d'agression sexuelle, d'une prise de conscience des mécanismes d'emprise mis en place, y compris dans leurs aspects les plus subtils. (p. 94)

Typologie de la reconnaissance de l'impact chez la victime. Troisièmement, Coutanceau (2010) évalue la capacité du sujet à appréhender les répercussions de l'abus sexuel sur les victimes. Il est donc convenu d'évaluer si le sujet peut imaginer les conséquences possibles et donner une description plausible des préjudices. Selon l'auteur, une capacité réaliste d'évaluation de l'impact informe de la capacité de l'individu à ressentir de la culpabilité et de l'empathie. Certains individus sont capables de reconnaitre certaines répercussions des événements, mais la plupart du temps, elles sont incomplètes ou plaquées. Cela traduit leur mauvaise différenciation entre eux et les autres. Par ailleurs, d'autres individus verbalisent un désintérêt et une incapacité de connaitre les pensées de la victime puisqu'ils ne sont pas dans leur tête. Les conséquences sur la victime semblent

déniées ou encore attribuées à d'autres causes. Le Tableau 3 présente les deux niveaux de reconnaissance de l'impact chez la victime.

Tableau 2

Niveaux de reconnaissance de la contrainte chez la victime

Types de reconnaissance	Définitions
Ne reconnait pas du tout la contrainte	Peut prétendre que la victime l'a provoqué ou qu'elle le désirait également.
Reconnait que la victime n'était pas consentante	Capacité de reconnaitre que la victime était non consentante lors de l'agression sexuelle.

Note. Selon la typologie proposée par Coutanceau (2010).

Tableau 3

Niveaux de reconnaissance de l'impact chez la victime

Types de reconnaissance	Définitions et exemples
Conséquences perçues d'une façon incomplète ou plaquée. Désintérêt et impossibilité de savoir	« J'ai détruit sa vie, il ne s'en remettra jamais » ou, au contraire, « Il va s'en remettre d'ici un mois, ce n'est pas bien grave. ». Ne veut pas savoir les conséquences et mentionne : « Je ne peux pas le savoir, je n'ai pas revu la victime ». Peut attribuer les conséquences à des facteurs externes.
Reconnait les conséquences	Capacité de reconnaitre les conséquences des actes chez la victime de l'agression sexuelle.

Note. Selon la typologie proposée par Coutanceau (2010).

Reconnaissance des faits : recension des études

Plusieurs recherches antérieures se sont intéressées à la reconnaissance des faits auprès d'une clientèle qui commettent des actes de délinquance sexuelle. Dans ce travail, l'intérêt est porté sur trois dimensions étudiées dans les études. Premièrement, les résultats descriptifs concernant la proportion d'individus qui reconnaisse peu les actes délictuels reprochés. Deuxièmement, quels sont les avancements des connaissances sur le lien entre le risque de récidive et le niveau de reconnaissance des faits? Finalement, les données dans les études concernant la motivation de l'agresseur à ne pas reconnaitre les faits.

En premier lieu, plusieurs chercheurs ont examiné le pourcentage de leur clientèle d'hommes AAS qui niaient leurs délits sexuels. Maletzky (1991) décrit que 31 % de ces hommes, rencontrés à leur clinique communautaire durant plusieurs années, niaient complètement leur crime. Barbaree et Marshall (1988) ont rapporté que 25 % de leur clientèle d'agresseurs sexuels ont catégoriquement nié avoir offensé leur victime. Nunes et al. (2007), quant à eux, ont constaté que 28 % de leur clientèle de délinquants sexuels nient leur crime. Finalement, selon Kennedy et Grubin (1992) et Marshall (1994), environ un tiers de cette clientèle opterait pour cette stratégie. On observe donc que les recherches actuelles démontrent qu'environ 25 à 30 % de cette population aurait un faible niveau de reconnaissance des faits.

En deuxième lieu, des études se sont intéressées au lien entre le niveau de reconnaissance des faits, l'adhérence au traitement et le risque de récidive. Le lien entre

la non-reconnaissance des faits et le risque de récidive semble complexe et les recherches sur le sujet présentent des résultats contradictoires. Selon les recherches de Hanson et Bussières (1998) et Hanson et Morton-Bourgon (2005), une faible reconnaissance des faits n'est pas directement associée à un taux de récidive élevé. Dans la même ligne de pensée, Nunes et al. (2007) ont démontré que le lien entre les deux était multifactoriel et que des variables peuvent moduler le lien, par exemple, le lien à la victime et l'âge de la victime. Qui plus est, Thornton et Knight (2007) mentionnent dans leur étude qu'une faible reconnaissance des faits délictuels était associée à une diminution de la récidive lorsque la victime est un enfant. Ces auteurs ont également observé qu'une faible reconnaissance des faits augmentait le risque de récidive lorsque les victimes étaient adultes. Aussi, cette recherche montre que la non-reconnaissance des faits chez les agresseurs d'enfants intrafamiliaux augmenterait le risque de récidive initialement faible. Ces résultats amènent des questionnements sur la fonction de reconnaissance des faits qui semble différente selon le type de délit. Il se pourrait que la reconnaissance des faits ait une fonction protectrice pour certains et pour d'autres, que ce soit un facteur de risque important pour le risque de récidive. À ce sujet, Schneider et Wright (2001) ont développé un outil qui permet d'évaluer le niveau de la non reconnaissance des faits auprès des délinquants sexuels, le Facets of Sexual Offender Denial Scale (FoSOD). Cet outil d'évaluation comporte 58 items servant à mesurer six facettes distinctes associées au déni. L'utilisation de cet outil permet donc, selon ces auteurs, d'évaluer le niveau de reconnaissance du sujet. Cette évaluation serait un indicateur d'un progrès thérapeutique et d'une diminution du risque de récidive (Schneider & Wright, 2001). L'objectif de cet outil est également de

discriminer les individus qui présentent de grandes résistances au traitement en fonction de la présence de non reconnaissance de différentes facettes de leurs actes.

Finalement, concernant les motivations à nier les faits reprochés, Lord et Willmot (2004) ont réalisé une recherche au sein d'une unité pénitentiaire spécialisée dans le traitement des auteurs de violences sexuelles. Pour recueillir les données, ils ont formé un groupe de discussion constitué de 26 participants ayant commis des actes de délinquance sexuelle. Au départ, les participants niaient complètement les faits criminels sexuels reprochés. Durant le processus, ces participants ont graduellement abandonné cette stratégie. De cette étude, une analyse de contenu fait ressortir les motivations des individus à nier les faits en trois thématiques soit : (1) un manque d'insight; (2) la menace pour l'estime et l'image de soi; et (3) la peur des conséquences extrinsèques d'un aveu. Schneider et Wright (2001) mentionnent également que les délinquants sexuels peuvent devenir de plus en plus confiant de l'exactitude de leur version et ils peuvent croire une partie de la description des événements. Donc, le déni peut être à la base une stratégie consciente employée pour éviter des conséquences indésirables, mais peut également biaiser les cognitions et contribuer au maintien de pensées erronées.

Apport du test Rorschach dans la compréhension des enjeux psychiques des auteurs d'agression sexuelle

De nombreux cliniciens utilisent le test Rorschach afin d'évaluer le fonctionnement psychologique d'auteurs d'agression sexuelle (AAS) dans le cadre d'expertise psychojuridique. Chagnon (2004) mentionne que les tests projectifs permettent de relever

des enjeux psychiques complexes, contradictoires et hétérogènes dans un contexte d'entrevue où l'individu se montre méfiant et présente des capacités de mentalisation défaillantes. L'objectif d'utiliser des tests projectifs est de mieux comprendre les enjeux psychiques des AAS sous-jacents aux passages à l'acte. La présente section présente les résultats des différentes recherches sur le sujet. Les études présentées ci-après se basent sur la cotation et l'interprétation du Rorschach selon le Système Intégré (SI) d'Exner (2001).

Les travaux de Meloy, Gacono et Kenney (1994) sont des incontournables dans le domaine de la délinquance sexuelle et des résultats aux épreuves projectives. Meloy et al. mentionnent que les sujets pédophiles en comparaison à des délinquants non sexuels donnent plus de réponses (R), présente de l'agressivité inconsciente (S), plus de besoins affectifs primaires (T) et que les participants sont aptes à se représenter les relations positivement (COP). Bridges, Wilson et Gacono (1998) abondent aussi dans ce sens. Les chercheurs ont comparé 60 délinquants non sexuels incarcérés à 60 pédophiles incarcérés. Les auteurs concluent que les sujets pédophiles présentent des ruminations sur des aspects de l'image de soi (V), un sentiment d'impuissance (Y), de la dépendance affective (Food) et des rapports aux autres qui sont déformées (H < (H) + Hd + (HD)). Aussi, l'ensemble de ces indices sont plus élevés que les 60 délinquants non sexuels incarcérés.

Plus récemment, Gacono, Meloy et Bridges (2000) ont comparé trois groupes de délinquants : des pédophiles, des psychopathes sans antécédents sexuels et des auteurs

d'homicides sexuels. Ils ont observé que les pédophiles se caractérisent par un style de fonctionnement psychologique évitant et rigide (L > 0,99), par la plus grande présence d'agressivité inconsciente (S) et une plus grande propension à la rumination et l'image négative de soi (V). Qui plus est, les pédophiles, tout comme les auteurs d'homicides sexuels, produisent plus de réponses traduisant des besoins affectifs non répondus (T), de la dépendance affective (Food) ainsi qu'une vision moins réaliste dans le rapport à l'autre (H < (H) + Hd + (Hd)). Ces conclusions amènent les auteurs à postuler que les auteurs de violence sexuelle abordent les situations avec simplicité et rigidité, et que cette caractéristique peut favoriser la répétition des comportements déviants et l'attribution de la responsabilité de la déviance à un objet externe (par exemple, l'enfant). Selon eux, les affects dysphoriques (V), les besoins primitifs (T, Food, FM) ainsi que des relations interpersonnelles qui s'élaborent à partir de l'imaginaire plutôt que sur la base d'expériences réelles (H < (H) + Hd + (Hd)) pourraient être à la source du passage à l'acte. De plus, Huprich, Gacono, Schneider et Bridges (2004) ont analysé des protocoles de Rorschach de trente-neuf pédophiles non violents ont relevé la dépendance affective comme étant un facteur important à considérer dans l'apparition de la délinquance sexuelle, notamment de l'intérêt sexuel envers les enfants.

Concernant les recherches effectuées en France, Smith, Hanni et Harauchamps (2010) ont synthétisé les résultats de plusieurs études et ont fait ressortir plusieurs caractéristiques d'AAS d'enfant. Globalement, le mode relationnel de ces individus serait de l'ordre de la dépendance (Fd), avec une propension à adopter des comportements teintés d'hostilité (S)

et d'évitement (L). Spécifiquement dans les contextes chargés émotionnellement leur perception de l'autre serait altérée (H < [H] + Hd + [Hd], M, WSum6). Pour sa part, Perrot (2014) a mené une recherche auprès de 28 participants AAS dont 26 sont commis sur des mineurs. Ces résultats indiquent que les participants présentent des profils hétérogènes. L'auteure mentionne la présence de troubles psychiques entre autres dans le registre des affects et des relations interpersonnelles. Concernant la sphère affective, il est relevé que 50 % des participants présentent une vulnérabilité aux perturbations émotionnelles (DEPI positif). Aussi, des difficultés en lien avec la modulation affective sont présentes chez 25 % des participants (CF + C > FC + 2). L'auteur mentionne également la tendance à l'évitement lors de situations émotionnellement chargées (Afr < 0,50) chez 54 % des participants. De plus, la sphère relationnelle est également problématique par la présence de troubles de l'attachement chez la majorité des participants (T). Dans 68 % des cas, une grande prudence voire même de la méfiance dans l'établissement du lien avec autrui (T = 0) en comparaison à 25 % qui présentent un besoin de contact excessif (T > 1). Aussi, 43 % des participants ont peu d'intérêt pour les autres (H < 2) et lorsqu'il y a un intérêt, les représentations d'autrui sont déformées (H < (H) + Hd + (Hd), GHR < PHR). L'auteur soulève également que la moitié des participants ne semblent pas anticiper les relations de façon positive (COP = 0). Finalement, 25 % des sujets adoptent un mode relationnel passif (p > a + 1). Ensuite, l'analyse du fonctionnement psychique de deux cas cliniques d'AAS sur mineurs menée par Martel (2013)¹ indique tout d'abord que les deux participants

Cet essai doctoral a été dirigé par Madame Suzanne Léveillée, professeure au Département de psychologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

présentent de l'immaturité et des difficultés à établir ou maintenir des relations interpersonnelles matures (CDI). De plus, les résultats indiquent la présence d'impulsivité et les difficultés de modulation des émotions (C pur). Ces variables au Rorschach seront reprises dans le présent essai dans l'analyse des enjeux psychiques d'hommes auteurs de violence sexuelle.

Limites et faiblesses des recherches antérieures

À la suite du relevé de la littérature sur la thématique, plusieurs limites et faiblesses des recherches antérieures sont à souligner.

Tout d'abord, Cooper (2005) souligne les difficultés liées aux multiples définitions de la reconnaissance des faits. En effet, certaines recherches incluent seulement le déni complet tandis que d'autres l'envisagent selon un continuum incluant un plus grand nombre de conduites. En fait, une grande proportion des écrits sur le sujet traite de « négateurs catégoriques », c'est-à-dire d'individus qui nient complètement les actes pour lesquels ils sont accusés. Les recherches et les résultats sont donc difficilement comparables entre eux.

Ensuite, à la suite de cette recension de la documentation, force est de constater qu'il existe peu d'études sur le fonctionnement psychique d'AAS évalués à l'aide de tests projectifs, comme le Rorschach. Aussi, on observe peu de travaux de recherche portant sur les enjeux psychiques et le lien à la reconnaissance des faits chez les AAS. En fait, les

recherches sont principalement centrées sur des facteurs criminologiques. L'utilisation presque qu'exclusive de questionnaires limite l'observation de la réalité psychique de ces individus ainsi qu'une analyse en profondeur du phénomène. Pourtant, la complémentarité et la convergence d'indices entre le fonctionnement psychique de l'individu, son contexte de vie, le ou les déclencheurs contribuent à l'évaluation approfondie des enjeux psychosociaux de ces individus. Cette étude exploratoire vise à combler partiellement le manque de données sur les caractéristiques intrapsychiques des individus qui reconnaissent ou non les délits sexuels qu'ils ont commis.

Objectifs de la recherche

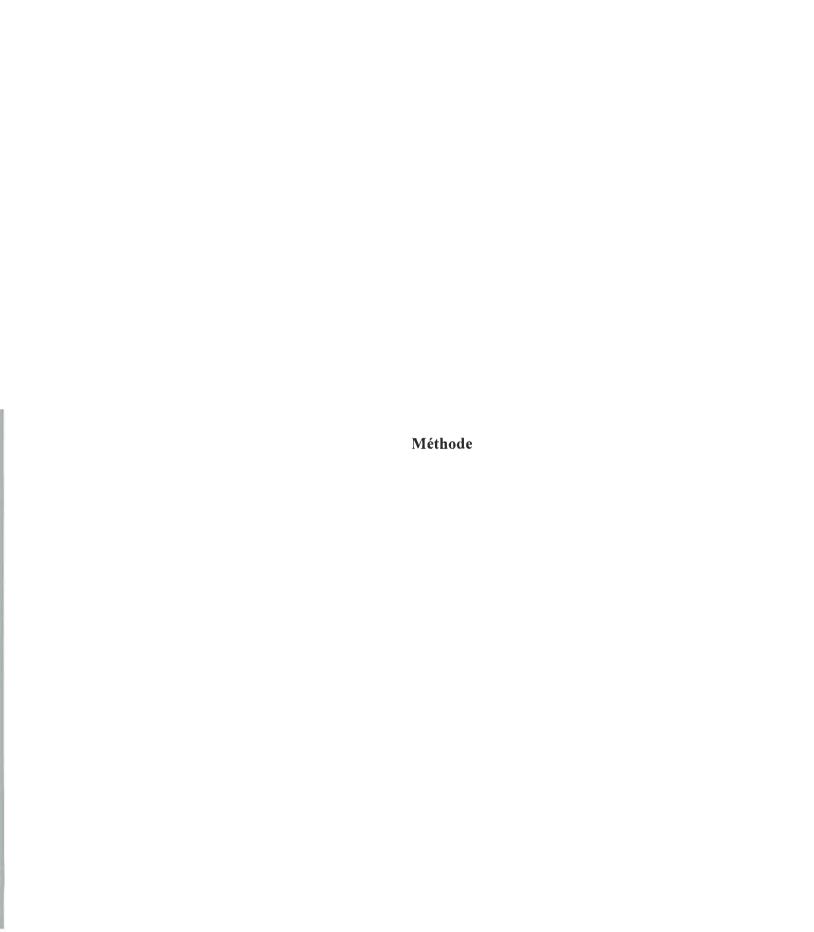
Le principal objectif de la présente étude est d'évaluer les enjeux psychiques d'hommes auteurs de violence sexuelle en fonction du niveau de reconnaissance des faits. Le cadre théorique de l'approche psychodynamique est sous-jacent à cet essai. Les participants sont classés selon la conceptualisation théorique de la reconnaissance des faits et la typologie de Coutanceau (2010). Plus spécifiquement, les variables à l'étude sont les trois axes suivants : la relation d'objet, la gestion des pulsions ainsi que les mécanismes de défense.

Questions de recherche

L'objectif général de recherche est de mieux comprendre le fonctionnement psychique des auteurs de violence sexuelle en fonction de la reconnaissance des faits délictuels. Pour chacune des questions de recherche, des extraits verbatim sont ajoutés aux

résultats quantitatifs afin d'illustrer les réponses des participants. Plus spécifiquement, trois questions sont proposées dans la présente étude :

- Quelle est la proportion d'individus qui reconnaissent : (1) les faits délictuels;
 (2) leur impact sur la victime; et (3) la contrainte de la victime lors du passage à l'acte?
- 2. Est-ce que les taux de reconnaissance (des faits, des impacts et de la contrainte) varient en fonction du type de délit commis?
- 3. Finalement, qu'en est-il du lien entre le degré de reconnaissance des faits délictuels et les trois axes du fonctionnement psychique évalués : (1) la relation d'objet; (2) la gestion émotionnelle; et (3) les mécanismes de défense?



Cette section a pour objectif de présenter la méthode de cette recherche. Le prochain chapitre aborde, dans un premier temps, la description et la sélection des participants, et dans un deuxième temps, les instruments de mesure ainsi que le déroulement de la recherche.

Participants

L'échantillon est constitué de 17 hommes l'auteurs d'au moins un délit sexuel. Ils sont âgés en moyenne de 45 ans (étendue de 20 à 70 ans). Au moment des entrevues de recherche, ils étaient dans un programme et encadrement de la délinquance sexuelle offert par un organisme communautaire. Ce programme accueille les individus qui sont recommandés par le Service correctionnel du Canada et du Québec avec ordonnance de la cour ainsi que sur base volontaire. Environ un tiers des délinquants sexuels sollicités ont accepté de participer à la recherche et trois d'entre eux ont abandonné lors de l'appel téléphonique. Cet échantillon est diversifié et inclut des hommes qui consultent pour avoir commis une agression sexuelle. De plus, les individus qui ont une déficience intellectuelle connue ou qui ont reçu un diagnostic d'un trouble du spectre de l'autisme sont exclus de

Nous tenons à remercier sincèrement les participants de cette recherche pour leur ouverture et leur implication. Nous remercions aussi les intervenants qui ont aidé au recrutement. Sans eux, cette recherche n'aurait pas pu être menée.

cette étude. Les données utilisées dans cette recherche sont tirées d'une étude plus large portant sur les enjeux psychosociaux d'auteurs de violence sexuelle¹.

Au moment des entretiens de recherche, les participants sont en couple dans 41 % (7/17) des cas et célibataires pour le reste. Ils ont un niveau de scolarité se situant de l'école primaire (12 %; 2/17), du secondaire (24 %; 4/17), d'un diplôme professionnel (DEP) (6 %; 1/17), du milieu collégial (24 %; 4/17) au milieu universitaire (12 %; 2/17). Ils ont œuvré dans différents milieux de travail : ouvrier (35 %; 6/17), technicien (6 %; 1/17) et professionnel (6 %; 1/17). Aussi, 29 % (5/17) sont actuellement retraités et 12 % (2/17) sans emploi.

Concernant le type d'agression sexuelle, on retrouve par ordre d'importance la cyberpornographie infantile (40 %; 7/17), les agressions sexuelles sur des enfants (45 %; 8/17) et les agressions sexuelles sur des adultes (15 %; 2/17). Aussi, 24 % (4/17) des participants ont commis plus d'un délit soit une agression sexuelle sur mineurs et de la consommation de pornographie juvénile. Qui plus est, 35 % (5/17) des agressions ont été commises sur un membre de la famille directe ou élargie, et respectivement 40 % (7/17) et 30 % (5/17) sur une victime connue et inconnue de l'agresseur (le pourcentage n'inclut pas les victimes de cyberpornographie). Le nombre de victimes varie d'un à dix. Le sexe

Pour cette étude, un certificat d'éthique (CER-14-13-189-06-06) a été délivré par l'Université du Québec à Trois-Rivières. Cette recherche est dirigée par Mme Suzanne Léveillée, Ph D., psychologue et professeure au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Professeure Léveillée est directrice de l'essai doctoral actuel.

des victimes est dans 64 % (11/17) des cas de sexe féminin et dans 25 % (4/17) de sexe masculin, et finalement deux (11 %) participants ont fait des victimes des deux sexes. Il est à noter que trois participants (18 %) ont commis plus d'un type de délits dont deux (12 %) ont fait une agression sexuelle sur mineur en plus de consommer de la pornographie juvénile et un autre (6 %) qui a consommé de la pornographie juvénile et fait du voyeurisme. Le Tableau 4 à la page suivante présente les caractéristiques des délits de manière plus détaillée.

Instruments de mesure

Cette sous-section de la méthode a pour objectif de présenter les instruments de mesure utilisés afin d'évaluer le fonctionnement psychologique ainsi que la non-reconnaissance des faits sexuels délictuels des participants. Les outils utilisés sont le Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agressions sexuelles (QICPAAS) et le test projectif Rorschach.

Tableau 4

Caractéristiques des délits

	Auteurs d'agressions sexuelles	
Variables	n	%
Type de délit ¹		
Pornographie juvénile	7	40
AS sur mineurs	8	45
AS sur majeurs	2	15
Durée de l'acte		
0 à 4 ans	9	53
5 à 9 ans	1	6
10 ans et plus	7	41
Nombre de victime(s)		
1 à 5	6	35
6 à 10	5	30
Victimes de la pornographie juvénile	6	35
Lien à la victime		
Membre de la famille	5	30
Victime connue	7	40
Victime inconnue	5	30

L'ensemble des types de délits ont été regroupés selon les regroupements répertoriés dans la littérature scientifique en trois grandes catégories en raison de l'échantillon de petite taille. Cela permet d'optimiser l'exploitation de nos données en augmentant la puissance statistique afin d'obtenir des résultats plus concluants.

Tableau 4 (suite)

Caractéristiques des délits

	Auteurs d'agressions sexuelles	
Variables	n	%
Sexe de la victime		
Féminin	11	64
Masculin	4	25
Les deux	2	11
Âge de la victime		
0 à 5 ans	3	18
6 à 10 ans	5	30
11 à 17 ans	8	47
18 ans et plus	1	5

Note. N = 17.

Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agressions sexuelles

Le Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agressions sexuelles (QICPAAS) a été développé par Balier et al. (1997). Il s'agit d'une entrevue structurée qui permet d'évaluer entre autres, de manière qualitative, le niveau de déni de l'acte chez les AAS. Ce questionnaire, conçu de manière hiérarchique, permet de recueillir des informations générales du participant pour ensuite explorer la manière dont l'acte a été vécu. Des notions telles que les sentiments de culpabilité, le sens de la responsabilité des actes commis, les fantasmes et les préférences sexuelles sont évaluées. Ce questionnaire,

composé de questions fermées, semi-ouvertes et ouvertes, nécessite deux à trois entretiens cliniques.

Les informations recueillies permettent de classifier le niveau de reconnaissance des participants du délit sexuel, de l'impact et de la contrainte chez la victime, à l'aide des questions suivantes : « Reconnaissez-vous avoir commis les actes pour lesquels vous êtes inculpé? »; « Qui est à blâmer pour vos délits? »; « Pourquoi commettez-vous des délits? »; « Y a-t-il eu humiliation de la violence? »; « Avez-vous voulu apprendre ou montrer quelque chose à votre victime? »; « Y a-t-il eu contrainte? »; « Revendiquez-vous la responsabilité de votre acte? »; « Pensez-vous que votre acte peut avoir des conséquences pour vous-même / pour votre victime? ». Ce système de catégories permet de bien distinguer les différents niveaux de reconnaissance auprès de cette population.

Les participants ont été classés dans les sous-groupes de reconnaissance suivant : (1) des faits; (2) de l'impact; et (3) de la contrainte de la victime. Premièrement, la typologie utilisée pour classifier le niveau de reconnaissance des faits délictuels est à l'origine déclinée sur six niveaux (Coutanceau, 2010). Pour le bien de cette étude, en raison du nombre peu élevé de participants, ces niveaux ont été regroupés en deux catégories, soit « bonne » et « faible » reconnaissance. Le premier sous-groupe, « bonne reconnaissance », regroupe les catégories (1) reconnaissance totale; (2) reconnaissance

Ces catégories de reconnaissance des faits, des impacts et de la contrainte de la victime sont présentées plus en détail dans le contexte théorique aux pages 33 et 35, voir Tableaux 1, 2 et 3.

partielle; et (3) reconnaissance indirecte. Le deuxième sous-groupe, « faible reconnaissance », inclut: (1) la négation ou banalisation; (2) la négation sthénique et provocatrice; et (3) la négation perverse. Ensuite, les participants ont été classés selon la reconnaissance de la contrainte selon les catégories suivantes : (1) ne reconnait pas du tout la contrainte; et (2) reconnait que la victime n'était pas consentante. Finalement, ils ont été divisés selon leur capacité à reconnaitre l'impact pour la victime à l'aide des regroupements suivants : (1) conséquences perçues d'une façon incomplète et plaquée ou désintérêt et impossibilité de savoir (2) reconnait les conséquences des gestes commis.

Rorschach

Le test de Rorschach est une épreuve projective constituée de dix planches imprimées de taches d'encre symétriques bilatérales, de couleurs chromatiques et achromatiques. Ce test, qui sollicite des réponses variées selon le fonctionnement intrapsychique du sujet, est basé sur la théorie psychodynamique stipulant que l'individu, face à des stimuli ambigus, verbalise des projections de sa dynamique conflictuelle inconsciente et de ses modalités défensives de prédilections (Exner, 2001). Ce test permet donc d'avoir accès à des informations beaucoup plus complexes et profondes que seulement les comportements observables. Cette épreuve évaluative ne demande aucune habileté particulière de la part des participants et sa passation est divisée en deux. Premièrement, une phase d'association libre, qui fait appel aux mécanismes perceptifs et projectifs. Durant cette phase, l'examinateur pose la même question lors de la présentation de chaque planche (« Qu'estce que cela pourrait être? ») à laquelle le participant doit répondre en décrivant

verbalement la nature de la tache d'encre. Deuxièmement, une fois les dix planches passées, l'examinateur procède une phase d'enquête pour déterminer la nature et la localisation des éléments de la planche qui ont amené le participant à donner cette réponse (Exner, 2001). Pour cette partie, l'examinateur doit reprendre chacune des réponses dans l'ordre où elles ont été formulées par le participant. La passation du test de Rorschach dure en moyenne entre 45 minutes et 1 h 30. La cotation et l'interprétation quantitative du protocole ont été faites suivant le système intégré d'Exner (2001). Une méta analyse de 53 recherches empiriques utilisant des critères externes démontre que le système intégré d'Exner offre un bon indice de validité avec un r moyen de 0,27 (Meyer, Viglione, & Giromini, 2014). Les variables du test de Rorschach détenant les meilleurs indices de validité sont celles permettant d'évaluer la personnalité globale, les affects, le fonctionnement cognitif, les perturbations émotionnelles ainsi que les processus perceptuels (Andronikof-Sanglade, 2000). Les indices de fidélité de la cotation interjuge varient entre 0,72 et 0,96 (moyenne = 0,86) (Meyer, 1997). Les différentes variables du Rorschach ont une validité de critère qualifiée de respectable (Ganellen, 2001). Une grille de cotation des mécanismes de défense, développée par Lerner (1991), est utilisée. Cet outil permet d'évaluer et de mieux définir les modalités défensives privilégiées par chaque participant. Dans cette étude, les mécanismes de défense moins évolués, entre autres le clivage, le déni et l'identification projective, seront évalués. Les cotations des protocoles de Rorschach de notre étude ont toutes été vérifiées et soumises à un accord interjuge. Les indices du Système Intégré (S.I.) d'Exner (2001) ont été utilisés pour évaluer trois axes de fonctionnement psychique : la relation d'objet, la gestion émotionnelle et les mécanismes de défense. Ces indices sont présentés dans les Tableaux 5, 6 et 7.

Tableau 5

Bloc d'indices utilisés au test de Rorschach pour évaluer la relation d'objet

Indices		
marces	Interprétations selon le système intégré d'Exner (SI) (2001)	
CDI	Index d'incompétence sociale	
	Indique une immaturité relationnelle ou une incompétence dans ce domaine	
HVI	Index d'hypervigilance	
	Indique des traits d'hypervigilance	
Rapport actif-passif		
a	Style relationnel passif	
a > p + 1	Actif dans les relations interpersonnelles	
Food		
0	Norme, absence de dépendance affective	
> 0	Présence de dépendance affective	
T		
	Besoins affectifs plus grands que la moyenne des gens, carence, sentiment de manque, de vide, proche de la dépendance	
1	Norme	
0	Méfiance ou superficialité dans les relations intimes	
Hum.cont.	Intérêt que le sujet porte aux gens	

Tableau 5 (suite)

Bloc d'indices utilisés au test de Rorschach pour évaluer la relation d'objet

Indices	Interprétations selon le système intégré Exner (SI) (2001)	
Н	Perception humaine basée sur la réalité	
GHR et PHR		
GHR < PHR	Comportements interpersonnels qui ont toutes les chances d'être adaptés à la situation	
GHR > PHR	Comportements relationnels qui risquent d'être moins adaptés	
Cop et Ag		
Cop < Ag	Agressivité dans le mode relationnel	
Cop = Ag	Anticipe de l'agressivité dans les relations interpersonnelles	
PER		
0-2	Norme, sujet pas particulièrement autoritaire, contrôlant	
≥ 3	Présence d'un besoin de contrôle qui peut nuire au bon fonctionnement des relations interpersonnelles	
Isol Indx		
0-0,25	Norme, ne se sent pas isolé socialement	
0,25-0,30	Sujet timide, réservé	
> 0,33	Se perçoit comme isolé, ayant de la difficulté à maintenir ses relations sociales	

Notes. CDI = Index d'incompétence sociale; HVI = Index d'hypervigilance; a = actif; p = passif; Food = Alimentation; T = réponse texture pure; Hum.cont. = Intérêt pour les autres; H = Forme humaine entière; GHR = Bonnes représentations humaines; PHR = Faibles représentations humaines; Cop = Mouvement de coopération; Ag = Mouvements agressifs; PER = Référence personnelle; Isol Indx = Indice d'isolement.

Tableau 6

Bloc d'indice au Rorschach pour la variable gestion émotionnelle

Indices	Interprétations selon le système intégré Exner (SI) (2001)	
FC: CF + C	Mesure le contrôle sur l'affecte	
FC > CF + C	Bonne modulation affective	
FC < CF + C	Problème de modulation affective, grand contrôle sur ses émotions	
С	Mesure de l'impulsivité	
0	Norme, pas d'indices d'impulsivité	
≥ 1	Impulsivité, expression émotive intense	
SumC':WSumC	Internalisation des affects	
SumC' < WSumC	Norme	
SumC' > WSumC	Affects retenus, dépressifs, étouffés	
Afr	Intérêt du sujet pour les stimuli émotionnels	
< 0,44	Évite les stimulations affectives, sociales	
0,50-0,95	Norme, sujet à de la volonté, de l'intérêt à composer avec les stimulations affectives	
> 0,95	Niveau affectif facilement stimulable, souvent associé à de l'impulsivité	
S	Mesure de l'agressivité inconsciente	
0-2	Norme	
> 3	Présence d'agressivité inconsciente, attitudes négatives envers l'environnement	

Tableau 6 (suite)

Bloc d'indice au Rorschach pour la variable gestion émotionnelle

Indices (SI)	Interprétations selon le système intégré Exner (2001)	
Blend:R	Complexité psychologique du sujet	
< 0,13	Manque de complexité psychologique, insensibilité, froideur	
0,13-0,26	Norme	
> 0,26	Trop de complexité psychologique, hypersensibilité, débordement	
СР	Forme inhabituelle de déni de la réalité	
0	Norme	
≥1	Présence d'une forme particulière de négation de la réalité, souvent reliée à la négation des affects déplaisants	
EB	Mesure la force du moi et la réaction aux émotions	
Style introversif	Recherche les solutions à l'intérieur d'eux	
Style extraversif	Recherche les solutions à l'extérieur et les émotions sont impliquées	
Style ambiégal	Pas de style déterminé, possible confusion	

Notes. FC: CF + C = Rapport Forme-couleur; FC = Réponse forme-couleur; CF = Réponse couleur-forme; C = Réponse couleur pure; SumC':WSumC = Rapport de rétention des affects; Afr = Rapport affectif; S = agressivité inconsciente; Blend:R = Rapport de complexité; CP = Projection de couleur; EB = Type de résonance intime; S = Espace blanc.

Tableau 7

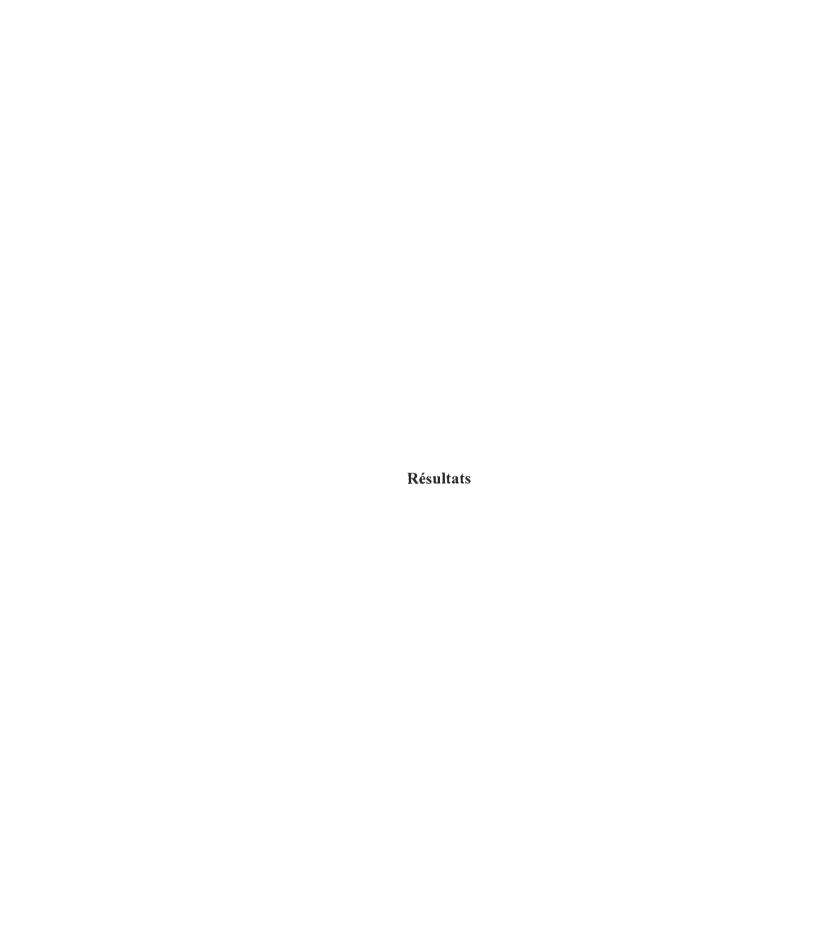
Bloc d'indice au Rorschach pour les mécanismes de défense

Indices	Interprétations selon la grille de Lerner (1991)	
Clivage	Division de l'interne et de l'externe de l'objet en partie (distincte du tout) bonnes ou mauvaises.	
Dévalorisation	Tendance à déprécier, ternir ou diminuer l'importance de l'objet	
Idéalisation	Déni des caractéristiques non désirées de l'objet. Mise en valeur de l'objet qui est faite par la projection sur celui-ci de sa propre toute-puissance.	
Identification projective	Processus dans lequel des parties du Moi sont divisées et projetées sur un objet externe ou sur une partie de l'objet, ce qui est projeté sur l'objet n'est pas étranger au Moi	
Déni	Continuum basé sur le degré de distorsion de la réalité dont la minimisation, l'intellectualisation, la négation et la répudiation	

Déroulement

Dans le but de préserver la confidentialité des données, chaque rencontre a eu lieu dans un local fermé dans l'établissement de l'organisme communautaire. La participation à la recherche était volontaire et sans bénéfice monétaire. Les participants étaient entièrement libres de participer ou non, de refuser de répondre à certaines questions ou de se retirer en tout temps sans préjudice et sans avoir à fournir d'explications. À noter que tous les participants étaient avisés qu'ils étaient protégés contre la poursuite ou les signalements en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse lors de la signature du formulaire de consentement. De plus, il a été clairement expliqué aux participants que leur

participation n'affectait en rien les services auxquels ils ont droit et n'aurait également pas de conséquence sur leur dossier judiciaire. Chaque entrevue a été enregistrée à l'aide d'un magnétophone pour faciliter la codification subséquente, ainsi que les accords interjuges. La première entrevue de recherche a été consacrée à la collecte d'informations sociodémographiques et à la passation du test de Rorschach. La deuxième séance servait à la passation du QICPAAS. Chaque rencontre hebdomadaire a duré en moyenne 1 h 30. Dans un premier temps, les entrevues menées à l'aide du questionnaire QICPAAS ont été transcrites. Une analyse qualitative de contenus a ensuite permis de classifier chacun des participants dans les différents niveaux de reconnaissance selon la conceptualisation de Verschoot (2014) et les classifications proposées par Coutanceau (2010). Ces regroupements ont permis de diviser les variables évaluées au test de Rorschach selon les deux sous-groupes de reconnaissance des faits. Dans un deuxième temps, les protocoles de Rorschach des participants ont été cotés. Chaque cas a été discuté en équipe entre l'auteure et la directrice de l'essai afin de s'assurer de la fiabilité des résultats; un consensus a ainsi été établi pour chaque participant dans chacune des étapes de la cotation, de classification et de l'analyse des données. Par la suite, des analyses statistiques de comparaison de groupes ont été réalisées dans le but d'évaluer si les niveaux de reconnaissance des faits, de l'impact et de la contrainte de la victime diffèrent entre les participants selon les types de délits. Le même type de comparaisons de groupe a été effectué pour les trois axes de fonctionnement psychique évalués par l'analyse du test de Rorschach.



Cette section, divisée en trois parties, traite des trois questions de recherche énoncées plus haut. Dans un premier temps, afin de répondre à la première question, une description de la répartition de l'échantillon selon le niveau de reconnaissance des faits, de l'impact et de la contrainte chez la victime est exposée. De plus, des extraits de verbatim des participants sont présentés afin d'illustrer chacun des niveaux de reconnaissance. Dans un deuxième temps, la seconde question de recherche porte sur le lien entre les types de délits et les trois niveaux de reconnaissance : (1) des faits; (2) de l'impact sur la victime; et (3) de la contrainte lors du passage à l'acte. Dans un troisième temps, pour répondre à la dernière question de recherche, les trois axes du fonctionnement psychique, soit la gestion émotionnelle, la relation d'objet et les mécanismes de défense sont analysés en vue de dégager des différences entre les deux sous-groupes de délinquants sexuels établis selon le niveau de reconnaissance des faits.

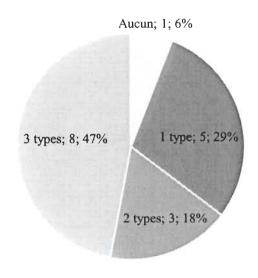
Question de recherche 1

L'objectif de cette sous-section des résultats est de présenter la distribution de l'échantillon selon les classifications retenues des deux niveaux (bon ou faible) de reconnaissance : (1) des faits; (2) de l'impact pour la victime; et (3) du non consentement de la victime (voir Tableau 8). La Figure 1 illustre la répartition des participants selon leur capacité à réaliser plus d'un type de reconnaissance.

Tableau 8

Répartition des participants selon les trois types de reconnaissance

	Auteurs d'agressions sexuelles	
Groupes	n	%
Reconnaissance des faits		
Bonne	11	65
Faible	6	35
Reconnaissance de la contrainte		
Bonne	14	82
Faible	3	18
Reconnaissance de l'impact		
Bonne	10	59
Faible	7	41



Aucun 1 type 2 types 3 types

Figure 1. Pourcentage des participants selon leur capacité à reconnaitre plus d'une dimension des faits délictuels.

Reconnaissance des faits

Tout d'abord, les résultats indiquent que la majorité des participants (65 % ou 11/17) reconnaissait bien les faits qui leur étaient reprochés. Les participants présentant une bonne reconnaissance des faits ont témoigné d'une capacité à reconnaitre le statut de la victime. Aussi, ces participants reconnaissent la version des faits de la majorité des individus qui ont porté une accusation d'agression sexuelle à leur égard. Ils ont aussi été aptes à reconnaitre la gravité des actes commis. Toutefois, certains de ces participants ont nié partiellement des actes d'une plus grande gravité, par exemple, une pénétration anale ou vaginale en comparaison à des attouchements sexuels. Lors des entrevues, on observait chez ce sous-groupe des discours qui témoigne de la capacité à reconnaitre; « [...] je peux voir ce qui a amené tout ça, mais je ne mets pas le blâme là-dessus. J'ai pris mes décisions et fait mes choix. »; « J'ai toujours été conscient que je faisais des victimes et j'accepte la responsabilité des actes commis. »

Ainsi, 35 % (6/17) des participants présentaient une faible reconnaissance des faits. Ces participants ont une propension à ne plus se souvenir des faits, à les accepter passivement ou à se sentir l'objet d'un complot en attaquant, par exemple, la société, la victime ou l'entourage de la victime. Dans cette catégorie, on relève un de ces discours chez un des participants : « [...] la police a essayé de m'accuser de choses que je n'avais pas faites. La victime avait dit des affaires, elle a mentionné des choses qui n'étaient pas arrivées. »; « Je n'ai blessé aucun enfant, j'ai visionné et encouragé une industrie. »; « Les attouchements sexuels, ce n'est pas une agression, il n'y a jamais eu de viol. Ce n'est pas

une agression physique, je n'ai pas agressé les victimes, je n'ai pas violenté les victimes [...] je suis un « trippoteux », ça, aujourd'hui, les gens ne voient plus ça »

Reconnaissance de la contrainte

La majorité des participants (82 % ou 14/17) reconnaissait aussi avoir contraint la victime à des actes sexuels. Les prochains extraits illustrent cette capacité de reconnaitre la contrainte : « Je reconnais avoir amadoué ma victime. »; « Moi, j'étais bien doux avec eux autres, puis je pense que c'est encore pire : ça les mêle encore plus au niveau de l'amour parce qu'ils mêlent tout ça. Moi, je prends le blâme, ce n'est pas à un enfant à dire à ses parents comment se comporter avec eux autres. Un enfant, c'est vulnérable ».

En contrepartie, 18 % (3/17) des participants ne reconnaissaient pas avoir contraint la victime. Pour eux, l'acte sexuel était consensuel, désiré des deux parties. Ceux-ci peuvent même prétendre que la victime les a provoqués en cherchant à les séduire ou en posant des actes qui laissent entendre un désir sexuel envers eux. Ce type de non reconnaissance s'illustre bien avec un des participants qui considère que les gestes de sa victime, atteinte d'une déficience mentale, sont un signe de réciprocité de leurs désirs : « [...] je pensais sincèrement que je ne faisais pas de mal à personne à ce moment-là [...] parce que c'est la victime qui m'avait demandé de commettre ces actes. »

Reconnaissance de l'impact

La majorité de l'échantillon (59 % ou 10/17) est aussi capable de réaliser correctement les impacts que leurs gestes ont eu sur la ou les victime(s). Par exemple, un participant s'inquiète notamment pour sa sœur : « [...] c'est triste pour ma sœur, j'ai participé aux problèmes qu'elle a actuellement [alcoolisme]. »

En revanche, 41 % (7/17) des participants présentaient une faible reconnaissance de l'impact des délits sur la victime. Ces participants ont présenté un désintérêt ou n'ont pas été en mesure de considérer les conséquences de leur geste d'une manière réaliste. Voici un exemple qui illustre bien cette non reconnaissance : « Me semble que moi je n'ai jamais vécu cela! Jamais eu de pensées, de dire mes victimes sont hypothéquées pour le reste de leurs jours. C'est vieux, c'est loin, de ramener cela. Pour moi, s'il y avait eu plus de violence, il y aurait eu plus de danger pour la personne. Moi, c'était de façon affective. »

Résultats pour l'ensemble des catégories de reconnaissance

Environ la moitié des participants (47 % ou 8/17) reconnaissaient les trois dimensions évaluées de leur délit (fait, impacts et contrainte), alors que trois participants (18 %) en reconnaissaient deux, cinq (29 %) en reconnaissaient une seule et un participant n'en reconnaissait aucune (voir Figure 1) Ainsi, 59 % des participants (10/17) témoignent d'une capacité à reconnaitre plus d'une dimension de reconnaissance. À l'inverse, 41 % des participants présentent une faible reconnaissance dans au moins une des dimensions : faits, impact ou contrainte.

Question de recherche 2

Contrairement à la grande majorité des participants ayant consommé de la cyberpornographie (86 % ou 6/7), la moitié seulement des AAS (tant envers des enfants que des adultes) reconnaissaient les faits qui leur étaient reprochés (voir Tableau 8). L'analyse statistique n'indique aucune différence significative entre ces deux sousgroupes, mais ceci peut refléter la faible puissance statistique due au nombre très limité de participants ayant pris part à l'étude. Toutefois, en analysant la taille d'effet, les résultats montrent des associations modérées entre les variables malgré que le test du Khideux n'a pas été en mesure de le détecter.

Les Tableaux 9, 10 et 11 décrivent respectivement la répartition des participants selon le type de délits et de (1) le niveau de reconnaissance des faits; (2) la reconnaissance des répercussions des actes sur la victime; et (3) le niveau de reconnaissance de la contrainte de la victime

En outre, 86 % (6/7) des participants consommateurs de cyberpornographie ont une bonne capacité à reconnaitre les faits qui leur sont reprochés en comparaison à 14 % (1/7) qui présentent des difficultés à les reconnaitre. Chez les AAS sur mineurs et sur majeurs, on remarque un pourcentage plus élevé : 50 % font partie de la catégorie faible reconnaissance des faits délictuels. L'analyse statistique n'indique aucune différence significative entre les deux sous-groupes et une relation de faible magnitude.

Tableau 9

Pourcentage de participants selon le type de délit et le niveau de reconnaissance des faits délictuels

Variables		nne aissance	Faible reconnaissance		Total				
	n	%	n	%	n	%	X^2	p	η^2
Types de délit							2,300	0,317	0,368
Pornographie juvénile	6	86	1	14	7	41			
AAS sur mineurs	4	50	4	50	8	47			
AAS sur majeurs	1	50	1	50	2	12			
Total	11	65	6	35	17	100			

Note. η^2 = taille de l'effet.

En ce qui concerne les impacts pour les victimes, les consommateurs de cyberpornographie juvénile tendent à moins les réaliser (57 %) que les AAS sur mineurs (75 %). Aucun des AAS d'adultes ne réalisait les impacts de leur geste, mais ils ne sont représentés que par deux participants. En fait, les individus ayant commis une agression sexuelle sur mineurs sont ceux qui ont une meilleure reconnaissance des faits délictuels, de l'impact et de la contrainte chez les victimes. La relation entre la reconnaissance de l'impact chez la victime et le type de délits n'est pas statistiquement significative. Toutefois, en analysant la taille de l'effet, il semble y avoir une association modérée entre les deux variables.

Tableau 10

Pourcentage de participants selon le type de délits et le niveau de reconnaissance des impacts possibles sur la victime

	reconn	nne aissance = 11)	Faible reconnaissance $(n = 6)$		Total (N = 17)				
Variables	n	%	n	%	n	%	X^2	p	η^2
Types de délit							3,730	0,155	0,468
Pornographie juvénile	4	57	3	43	7	41			
AAS sur mineurs	6	75	2	25	8	47			
AAS sur majeurs	0	0	2	100	2	12			
Total	10	59	7	41	17	100			

Note. η^2 = taille de l'effet.

Une grande majorité de participants (82 % ou 14/17) réalisait que leur victime n'avait pas consenti à l'acte (voir Tableau 11). Dans ce cas, aucune différence significative existe entre les taux de reconnaissance des participants qui ont consommé de la pornographie juvénile (86 %), les AAS d'enfants (75 %) et les AAS d'adultes (100 %). Malgré que le lien entre les deux variables ne soit pas statistiquement significatif, selon la taille de l'effet, il semble exister une association modérée entre les deux variables.

Tableau 11

Pourcentage de participants selon le type de délit et le niveau de reconnaissance de la contrainte de la victime

	reconna	nne aissance	Faible reconnaissance $(n = 6)$		Total (N = 17)				
Variables	n	%	n	%	n	%	X^2	p	$\eta^2 \\$
Types de délit							8,379	0,079	0,496
Pornographie juvénile	6	86	1	14	7	41			
ASS sur mineurs	6	75	2	25	8	47			
AAS sur majeurs	2	100	0	0	2	12			
Total	14	82	3	18	17	100			

Note. η^2 = taille de l'effet.

Question de recherche 3

L'objectif de cette sous-section est de présenter les résultats au test Rorschach selon les trois axes du fonctionnement psychique à l'étude, soit : (1) la relation d'objet; (2) la gestion des émotions; et (3) les mécanismes de défense. Pour ce faire, une première analyse se fera pour l'ensemble des participants selon chacun des indices au Rorschach qui renseigne sur nos variables à l'étude selon les normes établies dans le système intégré d'Exner (2003). Ensuite, une analyse plus approfondie se fera sur les différences et les similitudes entre nos deux groupes de délinquants sexuels formés selon la variable « reconnaissance des faits ».

Portrait général des participants

Tous les protocoles de Rorschach étaient valides, le nombre de réponses total étant suffisamment grand dans tous les cas (réponses > 14). Ceci indique une collaboration adéquate des participants lors de la passation du test. De plus, 59 % (10/17) des participants présentaient un style de fonctionnement psychologique évitant. Ces participants éviteraient la complexité psychologique, présenteraient de la rigidité défensive (lambda > 0,99) et seraient portés à évacuer leurs tensions internes au-dehors, évitant d'être en contact avec des émotions difficiles et de la souffrance psychologique.

Par contre, 35 % (6/17) des participants présenteraient une immaturité relationnelle (CDI positive) et une difficulté marquée à maintenir des relations interpersonnelles proches et matures. Ceux-ci auraient tendance à fuir les interactions sociales et à adopter un style de vie isolé. Ils seraient limités dans leurs compétences relationnelles, éprouvent de la difficulté dans leur interaction avec l'environnement et particulièrement au sein de la sphère interpersonnelle. Un potentiel de fréquentes expériences de perturbation affective (DEPI) serait présent chez 24 % (4/17) des participants. Notons que pour 6 % des participants (1/17), des problèmes relationnels et d'affects dépressifs étaient simultanément présents (DEPI et CDI). De plus, un participant avait tendance à se montrer excessivement prudent, voire méfiant, et conventionnel dans ses relations interpersonnelles (HVI). Chez 12 % (2/17) des participants, il y aurait un potentiel suicidaire (S-CON). Finalement, la présence de difficultés dans la médiation cognitive ainsi que des troubles de la pensée (PTI) seraient présente pour 6 % (1/17) des participants.

Axe 1. Relation d'objet

Le Tableau 12 présente les indices au test de Rorschach (S.I.) permettant d'évaluer la relation d'objet des participants en fonction des deux niveaux de reconnaissance des faits.

Tableau 12

Relation d'objet et reconnaissance des faits

	recon	onne naissance = 11)	reconi	Faible connaissance (n = 6)		otal = 17)			
Indices (SI)	n	%	n	%	n	%	X^2	p	η^2
CDI							0,878	0,349	0,227
Oui	3	27	3	50	6	35			
Non	8	73	3	50	11	65			
HVI							0,580	0,446	0,185
Oui	1	1	0	0	1	6			
Non	10	99	6	100	16	94			
Rapport actif- passif							0,235	0,627	0,118
a	6	55	4	66	10	59			
a > p + 1	5	45	2	33	7	41			
Food							0,701	0,402	0,203
> 0	5	45	4	66	9	53			
< 0	6	55	2	33	8	47			
Т							2,550	0,279	0,387
≥ 1	1	9	1	17	2	12			
1	2	18	3	50	5	29			
0	8	73	2	33	10	59			

Tableau 12 (suite)

Relation d'objet et reconnaissance des faits

	reconr	onne naissance = 11)	Faible reconnaissance $(n = 6)$		Total (N = 17)				
Indices (SI)	n	%	n	%	n	%	X^2	p	η^2
Norme contenu humain							0,726	0,394	0,207
Oui	7	36	5	83	12	71			
Non	4	64	1	17	5	29			
Norme pure H							2,300	0,129	0,368
Oui	5	45	5	83	10	59			
Non	6	55	1	17	7	41			
PHR et GHR							0,701	0,402	0,203
GHR < PHR	5	45	4	66	9	53			
GHR > PHR	6	55	2	33	8	47			
Cop et Ag							0,892	0,640	0,229
Cop < Ag	3	27	3	50	6	35			
Cop = Ag	5	45	2	33	7	41			
Cop > Ag	3	28	1	17	4	24			
PER							0,243	0,622	0,119
0-2	8	73	5	83	13	76			
≥ 3	3	27	1	17	4	24			
Isol Indx							2,039	0,361	0,346
0-0,25	9	82	3	20	12	71			
0,25-0,30	1	9	1	17	2	12			
> 0,33	1	9	2	33	3	18			

Notes. η^2 = taille de l'effet. CDI = Index d'incompétence sociale; HVI = Index d'hypervigilance; a = actif; p = passif; Food = Alimentation; T = réponse texture pure; Hum.cont. = Intérêt pour les autres; H = Forme humaine entière; GHR = Bonnes représentations humaines; PHR = Faibles représentations humaines; Cop = Mouvement de coopération; Ag = Mouvements agressifs; PER = Référence personnelle; Isol Indx = Indice d'isolement.

Résultats au test de Rorschach pour l'ensemble des participants. La majorité des participants (60 %; 10/17) adopterait un rôle passif dans leurs relations interpersonnelles (rapport a : p). Ces individus auraient tendance à s'en remettre aux autres pour les diriger et les étayer. Des comportements de dépendance seraient également constatés chez 53 % (9/17) des AAS; ceux-ci s'attendraient à ce que les autres soient particulièrement tolérants envers leurs propres besoins (*Food*). En outre, la majorité des participants (59 %; 10/17) présenterait de la méfiance et de la superficialité dans leurs relations intimes (T). Ces individus seraient portés à fuir les interactions sociales et adopteraient un style de vie plus isolé. D'autre part, 41 % des participants présenteraient peu d'intérêt pour les autres (H < 2) et lorsqu'il y a un intérêt, les représentations d'autrui sont déformées chez 29 % des participants (H < (H) + Hd + (Hd)). De plus, dans 53 % (9/17) des cas, les participants s'engageraient dans des comportements interpersonnels qui risqueraient d'être moins adaptés à la situation (PHR > GHR) et 18 % des participants se sentiraient isolés et auraient de la difficulté à maintenir des relations (isol index). Finalement, chez 24 % (4/17) des participants, il y aurait présence d'un besoin de contrôle qui peut apporter des difficultés dans les relations interpersonnelles (PER).

Comparaison entre les groupes en fonction de leur reconnaissance des faits. Tel qu'indiqué au Tableau 12, aucune variable reliée à la nature ou la qualité de la relation d'objet ne distingue les participants qui reconnaissent les faits de ceux qui ne les reconnaissent pas ou faiblement. Ainsi, les capacités relationnelles sont semblables chez ces AAS, qu'ils reconnaissent ou non la commission de leur délit.

Axe 2. Gestion des émotions

Le Tableau 13 présente les indices S.I. au test de Rorschach permettant d'évaluer la gestion des émotions (ou gestion pulsionnelle) des AAS selon les deux niveaux de reconnaissance des faits. Premièrement, environ la moitié des participants (9/17) présentaient un style introversif (M > WsumC), suggérant qu'ils maintiendraient leurs émotions à distance pendant la prise de décision et qu'ils tendraient à différer l'action jusqu'à ce qu'ils aient considéré plusieurs solutions. À l'inverse, environ le quart des participants 29 % (5/17) présentaient un style extraversif (M < WsumC), c'est-à-dire qu'ils seraient plus intuitifs et plus influencés par leurs affects lors des prises de décision, mêlant émotions et cognitions. Le reste des participants (18 %) posséderaient un style ambiéqual, se traduisant par une instabilité dans la prise de décision pour laquelle le rôle des émotions varie considérablement. Ces individus auraient tendance à simplifier, éviter la complexité et les incohérences dans le maniement des émotions. On constate également qu'environ la moitié des participants (47 %) sont plus directs ou intenses dans l'expression de leurs affects que la plupart des gens (ou encore, moins préoccupés à contrôler les décharges émotives; FC: CF + C). Chez trois participants, l'échec de la modulation affective des émotions entrainerait l'usage de comportements impulsifs (C Pur). On observe également une tendance à l'évitement lors de situations émotionnellement chargées chez 35 % des participants (Afr < 0,50). Enfin, 47 % des participants présenteraient de l'agressivité inconsciente (S).

Tableau 13

Gestion des émotions et reconnaissance des faits

	reconn des	onne aissance faits = 11)	rec	Faible connaissance des faits (n = 6)		otal = 17)			
Indices (SI)	n	%	n	%	n	%	X^2	p	η^2
FC: CF + C	2	18	1	16	3	18	2,925	0,232	0,415
FC > CF + C	3	27	3	50	6	35			
FC < CF + C	6	55	2	33	8	47			
С							6,679	0,010	0,627
0	11	100	3	50	14	82			
≥ 1	0	0	3	50	3	18			
SumC': WSumC							1,608	0,448	0,308
SumC' < WSumC	9	82	6	100	15	88			
SumC' > WSumC	2	18	0	0	2	12			
Afr							2,682	0,262	0,397
< 0,44	4	36	2	33	6	35			
0,50-0,95	7	63	3	50	10	60			
> 0,95	0	0	1	16	1	5			
S							0,701	0,402	0,203
0-2	5	45	4	66	9	53			
> 3	6	55	2	33	8	47			

Tableau 13 (suite)

Gestion des émotions et reconnaissance des faits

	reconn des	onne laissance faits = 11)	Faible reconnaissance des faits (n = 6)		Total (n = 17)				
Indices (SI)	n	%	n	%	n	%	X^2	p	$\eta^{\frac{2}{2}}$
Blends : R							4,010	0,135	0,910
< 0,13	4	36	2	33	6	35			
0,13-0,26	2	18	3	50	5	30			
> 0,26	5	45	1	16	6	35			
СР							Nba	Nba	Nba
0	11	100	6	100	17	100			
≥ 1	0	0	0	0	0	0			
EB							2,015	0,365	0,308
Style introversif	7	64	2	33	9	53			
Style extraversif	2	18	3	50	5	29			
Style ambiégal	2	18	1	17	3	18			

Notes. nb^a = Pas de données puisque la variable est une constante. FC: CF + C = Rapport Forme-couleur; FC = Réponse forme-couleur; CF = Réponse couleur-forme; C = Réponse couleur pure; SumC':WSumC = Rapport de rétention des affects; Afr = Rapport affectif; S = agressivité inconsciente; Blend:R = Rapport de complexité; CP= Projection de couleur; EB = Type de résonance intime; S= Espace blanc.

Comparaison entre les deux groupes de reconnaissance des faits. L'indice d'impulsivité (C pur) s'avère statistiquement significatif et présente une bonne taille d'effet. Ainsi, les participants ayant une faible reconnaissance des faits présenteraient plus

de difficultés à se contrôler et pourraient adopter des comportements impulsifs après un échec dans la modulation de leurs émotions (C Pur). De plus, l'ampleur de l'effet indique qu'il semble avoir une forte association entre le niveau de complexité psychologique (Blends: R) et la capacité à reconnaître les faits délictuels. Cela pourrait vouloir dire qu'il existe tout de même une relation entre ces deux variables malgré que le Khi-deux n'a pas été en mesure de le détecter. Par ailleurs, la gestion des émotions est similaire entre les AAS qui reconnaissent les faits et ceux qui ne le font pas (voir Tableau 13).

Axe 3. Mécanismes de défense

Tel qu'indiqué dans le Tableau 14, les mécanismes de défense suivants sont utilisés par les participants : la dévalorisation (100 % ou 17/17), l'idéalisation (76 % ou 13/17), le déni (65 % ou 11/17), le clivage (35 % ou 6/17) et l'identification projective (29 % ou 5/17). Les paragraphes suivants présentent des extraits de verbatim des participants afin d'illustrer l'utilisation de ces mécanismes de défense.

Tableau 14

Mécanismes de défense et reconnaissance des faits

	reconr des	onne naissance s faits = 11)	reconn des	Faible reconnaissance des faits (n = 6)		Total			
Indices (SI)	n	%	n	%	N	%	X^2	p	η^2
Clivage							0,878	0,349	0,227
Oui	3	28	3	50	6	35			
Non	8	72	3	50	11	65			
Dévalorisation							Nba	Nba	Nba
Oui	11	100	6	100	17	100			
Non	0	0	0	0	0	0			
Idéalisation							0,243	0,622	0,119
Oui	8	72	5	83	13	76			
Non	3	28	1	17	4	24			
Identification projective							0,893	0,169	0,334
Oui	3	28	2	33	5	29			
Non	8	72	4	66	12	71			
Déni							0,878	0,349	0,227
Oui	7	64	4	66	11	65			
Non	4	36	2	33	6	35			

Note. nb^a = Pas de données puisque la variable est une constante.

Premièrement, plusieurs participants déprécient ou ternissent leurs réponses en utilisant la dévalorisation, tel que montré dans l'exemple suivant : « C'est vrai que c'est laid, c'est tout difforme. C'est dangereux, c'est du vieux poil. [...] Ça serait comme la peau de la bibitte en train de se décomposer et de mourir. »

Deuxièmement, le déni est un mécanisme de défense qui peut prendre plusieurs formes, notamment l'intellectualisation, qui permet de séparer la charge affective de la réponse en utilisant des termes techniques, intellectuels ou scientifiques, comme dans les exemples suivants : « Une vue en plan d'un château médiéval avec des fortifications et un pont-levis. »; « Ça me fait penser à la tour Eiffel »; « [...] un chapeau historique, amérindien, cérémonial ». On remarque dans ces extraits l'utilisation de termes techniques, qui vient enlever la charge affective de la réponse. On peut aussi relever des réponses de minimisation dans lesquelles la pulsion est incluse, mais réduite et non menaçante tel que : « [...] on voit ici un bébé fœtus »; « [...] deux petits oursons ».

Troisièmement, le mécanisme d'idéalisation implique le déni de caractéristiques non désirées de l'objet où il est mis en valeur dans sa propre toute-puissance. Cela dit, il est possible d'observer ce processus dans le discours d'un des participants : « Des anges qui font salut »; « Les couleurs sont belles »; « avec un costume flamboyant »; « un visage joyeux et de bonne humeur ».

Quatrièmement, il y aurait également présence d'identification projective dans lequel une perte de frontière entre la planche et le participant se produit. Cela témoigne que des parties du Moi sont divisées et projetées sur un objet externe. Voici une réponse d'un participant illustrant ce mécanisme de défense : « Elle veut me donner l'impression d'être imposant, mais elle ne me fait pas tellement peur, mais je sais que son but à elle, c'est de me faire peur ». On voit bien dans cet extrait que le sujet attribue des intentions envers lui, il y a une perte de frontière entre la planche et le sujet, le percept devient menaçant.

Finalement, certains participants utiliseraient le clivage lors de leurs réponses. Ils ont donc verbalisé des réponses avec du contenu polarisé : « Deux personnes vis-à-vis, un couple en amour [...] qui tourne autour d'un couple, un couple austère ». Dans cet extrait, un des couples est représenté tout beau (en amour) et l'autre plus négativement (austère), il y a une polarité dans le percept qui illustre bien le mécanisme du clivage.

Comparaison selon les deux groupes de reconnaissance des faits. Encore une fois, aucune différence n'a émergé quant aux mécanismes de défense utilisés par les AAS selon qu'ils aient ou non reconnu les faits. De plus, on constate qu'il existe un lien de faible magnitude entre le niveau de reconnaissance des faits et l'utilisation d'un type de mécanisme de défense (η^2 se situant entre 0,119 et 0,330). Ceci suggère que pour l'ensemble des participants, les mécanismes de défense utilisés sont similaires.



La présente étude traite du lien entre le niveau de reconnaissance des faits délictuels et les enjeux psychiques d'hommes auteurs d'agression sexuelle (AAS). Tout d'abord, l'objectif de cet essai était de décrire les caractéristiques des participants selon leur capacité à reconnaitre trois dimensions de reconnaissance (les faits, les impacts sur la victime et la contrainte de la victime). Ensuite, une évaluation des enjeux psychiques à l'aide du test de Rorschach a été effectuée afin de dresser un portrait des différences et des similitudes entre les sous-groupes selon le niveau de reconnaissance des faits. En fait, cette section aborde les implications des résultats pour chacune des questions de recherche et des liens sont présentés avec la littérature scientifique. De plus, les limites de la présente étude de même que différentes pistes de recherches futures sont exposées.

Résultats et lien à la littérature scientifique

Tout d'abord, la première question de recherche portait sur la proportion des participants qui reconnaissaient ou non les trois dimensions de reconnaissance. Une analyse des résultats permet de constater que les pourcentages sont similaires à ceux relevés dans la littérature scientifique. En effet, 35 % des participants de cette recherche présentent une faible capacité à reconnaitre les faits. Ce résultat corrobore ceux des recherches antérieures, qui sous-tendent qu'une proportion importante d'AAS ne reconnaisse pas les faits pour lesquels ils sont accusés. En fait, les recherches démontrent un pourcentage chez cette population variant entre 25 à 30 % (Barbaree & Marshall, 1988;

Maletzky, 1991; Nunes et al., 2007). L'impact de l'agression sexuelle pour la victime est la dimension la plus difficile à reconnaitre chez les AAS. Ceci témoigne de la difficulté qu'ont ces individus à s'attribuer la responsabilité de leurs actes, de reconnaitre l'altérité de l'autre, ainsi que leur capacité d'empathie déficitaire mainte fois relevée dans la littérature scientifique (Coutanceau, 2010; Ciavaldini, 2012). Selon Coutanceau (2010). Les sujets conscients d'avoir contraint leur victime sont plus souvent motivés à ne pas récidiver. Notre étude exploratoire est l'une des premières à évaluer plusieurs dimensions de la reconnaissance chez les hommes auteurs de violence sexuelle. Ces résultats viennent appuyer l'importance de travailler sur les capacités d'empathie déficitaire chez cette population associées à la capacité à reconnaitre certaines dimensions de leurs délits sexuels. À cet effet, les professionnels de la santé pourraient continuer à cibler comme principal objectif d'intervention le développement des capacités d'empathie et des habiletés relationnelles associées à une meilleure reconnaissance des impacts occasionnés chez la victime.

La deuxième question de recherche portait sur le lien entre la reconnaissance et le type de passage à l'acte. L'intérêt de cette question de recherche repose sur des études qui stipulent que l'impact de la non-reconnaissance sur le potentiel de récidive varie selon le type de délit commis (Thornton & Knight, 2007). En analysant les résultats, on constate que les pourcentages sont similaires pour l'ensemble des types de délits. En fait, on retrouve les mêmes pourcentages chez les AAS sur mineurs, majeurs et les consommateurs de pornographie juvénile. Cependant, malgré que la relation entre le

niveau de reconnaissance de l'impact et de la contrainte chez la victime et le type de passage à l'acte ne soit pas statistiquement significative, il semble exister une association modérée entre les variables que le Khi-deux n'a pu détecter (η^2 se situant entre 0,468 et 0,496).

Finalement, la troisième question de recherche portait sur le lien entre le niveau de reconnaissance des faits et le fonctionnement psychique des AAS. De manière générale, les participants présentaient des indices de problèmes de modulation affective et se montraient plus directs ou intenses dans l'expression de leurs affects. Cette difficulté pourrait engendrer une propension à l'agir sexuel. Concernant la relation d'objet, les participants démontraient des indices d'immaturité et d'incompétence sur le plan relationnel. Leurs habiletés relationnelles seraient inefficaces et inadaptées. Aussi, les participants utiliseraient de manière générale des mécanismes de défense moins évolués, dont notamment la dévalorisation, l'idéalisation, le déni, l'identification projective et le clivage. Ces individus auraient une plus grande propension à utiliser des mécanismes de défense tels que l'idéalisation et la dévalorisation associées au registre narcissique.

Ces résultats corroborent les théories et les observations cliniques de chercheurs et cliniciens qui soulignent un faible investissement objectal, des mécanismes de défense moins évolués et la gestion problématique de l'émergence pulsionnelle chez cette clientèle (Bridges et al., 1998; Huprich et al., 2004; Martel, 2013; Meloy et al., 1994; Perrot, 2014; Smith et al., 2010). Notre recherche confirme bien l'importance des difficultés

relationnelles, entre autres leurs difficultés d'empathie et d'habiletés à construire des relations sociales stables et positives. Aussi, ces résultats convergent avec la littérature scientifique puisque plusieurs auteurs soulignent l'utilisation préférentielle de ces mécanismes de défense chez ces sujets (Balier, 1993, 1996, 2001; Ciavaldini, 2006, 2009; Coutanceau, 2002; Gillette et al., 2010). L'utilisation de mécanismes de défense moins évolués du registre narcissique vient souligner la difficulté de ces hommes à percevoir l'autre d'une manière réaliste. Il est possible de supposer que l'utilisation de l'idéalisation sert à rehausser momentanément l'objet de désir (par exemple, l'enfant), et s'en rapprocher afin de répondre à leurs besoins affectifs. En contrepartie, la dévalorisation apparait lors de la mise à distance avec la victime. L'utilisation préférentielle de ces deux mécanismes de défense est rarement relevée dans les recherches antérieures, il s'agit d'un avancement des connaissances sur le sujet. Cela apporte un éclairage sur l'utilisation des mécanismes de défense, notamment dans la relation à l'autre et dans la fonction de défendre leur narcissisme. Somme toute, la présence de mécanismes de défense moins évolués rend compte de la difficulté des AAS à élaborer leur monde pulsionnel et à avoir une vision adaptée de la réalité.

Concernant les différences entre les AAS qui reconnaissent les faits et ceux qui ne le font pas ou peu, plusieurs éléments sont à signaler. On remarque premièrement la présence d'indices d'impulsivité et de difficultés de modulation émotionnelle chez les participants ayant une faible reconnaissance des faits. Ces individus auraient une plus grande difficulté à contenir leurs pulsions et leurs comportements. Aussi, de manière générale, on constate

une tendance chez ces derniers à présenter des lacunes dans leurs habiletés relationnelles. Ces difficultés s'observent par la présence plus importante chez plusieurs participants de trait de dépendance, de besoins de rapprochement interpersonnel non satisfaits, de l'immaturité, et de l'incompétence sur le plan relationnel. Cette recherche permet un approfondissement des connaissances sur le sujet permettant de raffiner la compréhension de ce sous-groupe de délinquant sexuel. Les résultats suggèrent que l'ensemble des participants présentent des modalités défensives similaires. En définitive, les participants des deux sous-groupes comportent davantage de similitudes que de différences dans leur gestion émotionnelle, leur style défensif et leur fonctionnement relationnel. Ainsi, cette étude soutient l'importance de travailler ces caractéristiques lors de la prise en charge thérapeutique.

Ces résultats préliminaires suggèrent que les capacités relationnelles et l'utilisation de mécanismes de défense sont similaires chez l'ensemble des participants (peu importe la capacité à reconnaitre les faits délictuels). Ces résultats soulèvent des questions quant à l'importance d'évaluer la reconnaissance des faits, autant dans le processus d'évaluation psychodiagnostique que comme préalable à un traitement thérapeutique. À ce sujet, il est possible de supposer que la capacité à reconnaitre les faits est évolutive, non stable dans le temps. Aussi, il semble que d'autres enjeux viennent moduler le choix conscient d'avouer et de s'attribuer la responsabilité de ses gestes. De plus, les résultats suggèrent que certaines dimensions des délits sont plus faciles à reconnaitre, comme par exemple la contrainte qui se retrouve chez 82 % des participants. Tout d'abord, la capacité à admettre

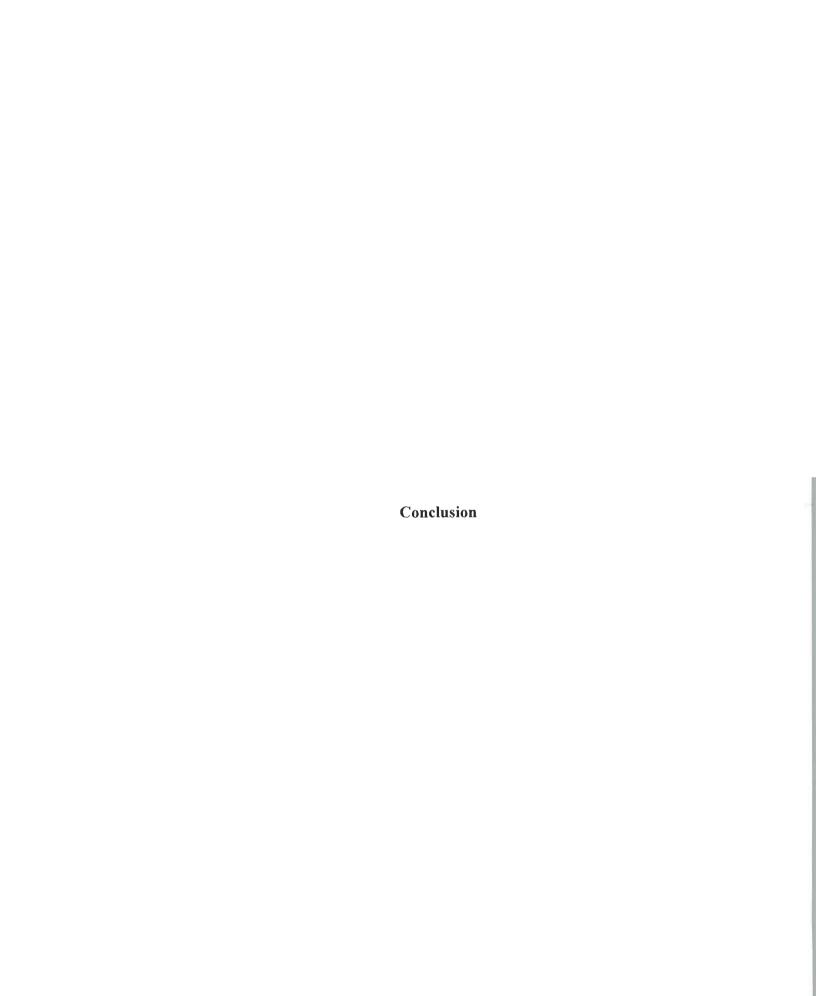
les faits délictuels dans un contexte d'intervention est non seulement, un premier pas, pour reconnaitre sa responsabilité quant à ses actes prohibés socialement, mais également à l'admettre devant le regard de l'autre. En fait, reconnaitre des faits délictuels sous le regard de l'autre, soit l'intervenant, c'est laisser paraître une vulnérabilité qui peut contribuer à l'émergence d'émotions négatives telles que la honte, une détresse psychologique et l'apparition de symptômes dépressifs. De plus, la dévalorisation est un des mécanismes de défense privilégiés chez les AAS, celle-ci vient teinter leur fonctionnement psychique. Selon cette prémisse, admettre les faits engendre une dévalorisation de soi ainsi qu'un sentiment de honte. Conséquemment, le mécanisme de défense d'idéalisation prend de l'ampleur pour protéger le narcissisme du sujet. Ce constat soulève l'importance des fragilités narcissiques de ces individus ainsi que leur rapport au jugement négatif et au regard de l'autre ainsi que de la société. À l'inverse, il est aussi possible de se questionner si le dévoilement des faits délictuels peut répondre à un besoin de désirabilité sociale. Alors que, les aspects des délits sexuels ne sont pas reconnus et acceptés par l'individu. Ainsi, il est possible de s'interroger si les individus ayant avoué plusieurs dimensions de leurs actes présentent davantage de fragilités narcissiques que ceux qui utilisent la non reconnaissance comme stratégies défensives pour maintenir leur équilibre psychique. Néanmoins, il est possible de conclure qu'il s'agit de deux modes de gestions de l'angoisse qui diffèrent, mais ayant comme objectif commun de protéger leur narcissisme d'atteintes importantes. Il s'agit d'une réflexion à poursuivre compte tenu de l'importance de mieux comprendre les fragilités du fonctionnement psychique de ces individus favorisant le passage à l'acte délictuel.

Limites et pistes de recherches futures

Quelques biais peuvent être soulevés dans la présente recherche. Premièrement, le nombre peu élevé de participants ainsi que l'hétérogénéité de l'échantillon ne permet pas de généraliser les résultats à une plus grande population d'AAS. Aussi, le faible nombre de participants diminue la puissance statistique du Khi-deux. Cela signifie qu'il se peut que le Khi-deux n'ait pas été en mesure de détecter les relations entre certaines de nos variables. Effectivement, échantillon avait des caractéristiques notre sociodémographiques variées telles que le niveau d'éducation, l'âge et le statut marital. Les caractéristiques des délits sont aussi diversifiées que ce soit la durée des actes, le lien à la victime, le type de délits. Ensuite, les individus qui ont accepté de participer à ce projet de recherche auraient possiblement une plus grande reconnaissance des faits puisqu'ils participaient tous a un processus d'aide psychosociale. Toutefois, l'exploration plus approfondie de certaines caractéristiques à l'aide de de tests projectifs ainsi que l'évaluation approfondies de la capacité à reconnaitre plusieurs dimensions du délit demeure des forces importantes de cette recherche.

Étant donné l'objectif exploratoire de cette étude, il est possible d'apporter des pistes de réflexion pour de futures recherches. D'une part, mener une étude permettant une analyse de cas multiples permettrait d'élaborer de manière approfondie la fonction de la non-reconnaissance des faits dans l'histoire de vie de l'individu. Plus spécifiquement, l'importance des fragilités narcissiques chez les individus qui présentent des difficultés à s'attribuer la responsabilité de leurs actes. Aussi, peu de recherches se sont penchées sur

la capacité à reconnaitre les actes des consommateurs de pornographie juvénile. Il s'agit d'un sous-groupe d'individus présentant, selon les résultats exploratoires de cette recherche, une plus grande difficulté à reconnaitre les impacts possibles de leurs délits chez la victime. Il est possible de supposer que l'acte indirect et la distance physique entre la victime et l'agresseur auraient une incidence sur le processus de prise de conscience de l'impact et de la contrainte de la victime. Ensuite, une évaluation de d'autres caractéristiques psychologiques, telles que l'alexithymie, la dépression et les troubles de la personnalité, pourrait être complémentaire aux données actuelles. D'autre part, il serait également pertinent d'évaluer d'autres enjeux psychiques, par exemple le narcissisme à l'aide d'un test projectif comme le test Rorschach. Aussi, la convergence avec un questionnaire d'évaluation des mécanismes de défense permettrait de bien décrire les modalités défensives préférentielles des AAS, par exemple le Rorschach Defense Scale (RDS). Aussi, l'utilisation du *Thematic Aperception Test* (TAT) serait complémentaire au test Rorschach afin d'évaluer le mode relationnel de ces individus. En fait, l'utilisation de ce test permet d'évaluer entre autres le potentiel agressif dans le rapport à l'autre, les enjeux de dépendance ainsi que les capacités d'imaginaire et de mentalisation. Les tests projectifs s'avèrent pertinents afin de dégager des enjeux psychiques tels que les capacités de mentalisation, les mécanismes de défense et les capacités de contenance pulsionnelle. De plus, ces tests permettent aux cliniciens à structurer et clarifier leur compréhension clinique. Finalement, l'arrimage ou la convergence d'indices entre les données issues de grilles actuarielles et de tests projectifs est une méthode efficace afin d'évaluer les hommes AAS et de prévenir la récidive (Léveillée & Lefebvre, 2008).



La présente recherche soulève des questions encore peu abordées à ce jour, notamment sur les enjeux psychiques des auteurs de violence sexuelle qui reconnaissent peu les actes sexuels délictuels. Plus spécifiquement, cette étude permet de mieux comprendre les similitudes et les différences entre les deux sous-groupes. Ainsi, dans un premier temps les résultats permettent de relever la proportion de délinquants sexuels qui ont une faible reconnaissance. Les résultats apportent également un éclairage sur les particularités liées au type de délit et au niveau de reconnaissance. Les tests projectifs permettent d'apporter un éclairage important sur la dynamique intrapsychique des agresseurs sexuels.

Finalement, cette recherche démontre bien toute la complexité de la clinique auprès de délinquants sexuels. Une bonne compréhension clinique permet de favoriser l'alliance thérapeutique parfois difficile et permet de mieux orienter les services adaptés et de mieux définir les besoins spécifiques de cette population. L'objectif étant de mieux comprendre leur dynamique interne, sous-jacente aux passages à l'acte. Mieux comprendre les caractéristiques ainsi que de mieux distinguer les différents profils d'AAS pourrait certainement apporter un avancement des connaissances important autant pour la prise en charge, les stratégies d'intervention, et l'évaluation du risque de récidive des délinquants sexuels. Plusieurs études sont nécessaires puisqu'il existe une variété importante des fonctionnements psychologiques chez cette population. Somme toute, l'avancement des connaissances permettra de raffiner la compréhension de la problématique.

Références

- American Psychiatric Association. (APA, 2015). DSM-5: Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (5° éd.) (version internationale) (Washington, DC, 2013). Traduction française par J. D. Guelfi et al. Paris, France: Masson.
- Andronikof-Sanglade, A. (2000). Use of the Rorschach Comprehensive System in Europe: State of the art. Dans R. Dana (Éd), *Handbook of cross-cultural personality assessment* (pp. 329-344). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates Publishers.
- Aubut, J. (1993). L'évaluation clinique. Dans J. Aubut (Éd.), Les agresseurs sexuels. Théories, évaluation et traitement (pp. 79-88). Montréal, QC: Éditions de la Chenelière.
- Balier, C. (1993). Pédophilie et violence. L'éclairage apporté par une approche criminologique. Revue française de psychanalyse, 57(2), 573-589.
- Balier, C. (1996). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Balier, C. (2001). Psychothérapie psychodynamique des auteurs d'agressions sexuelles. Dans *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agressions sexuelles* (pp. 233-242). Paris, France : Édition John Libbey.
- Balier, C., Ciavaldini, A., & Girard-Khayat, M. (1997). Questionnaire d'Investigation Clinique pour les auteurs d'« agressions sexuelles ». Paris, France : ARTAAS.
- Barbaree, H. E. (1991). Denial and minimization among sex offenders: Assessment and treatment outcome. *Forum on Corrections Research*, *3*, 30-33.
- Barbaree, H. E., & Marshall, W. L. (1988). Deviant sexual arousal, offense history, and demographic variables as predictors of reoffense among child molesters. *Behavior Science and the Law.* 6, 267-280.
- Beech, A., & Ward, T. (2004). The integration of etiology and risk in sexual offenders: A theoretical framework. *Aggression and Violent Behavior*, 10, 31-63.
- Bergeret, J. (2008). Abrégé de psychologie pathologique. Théorie et clinique. Paris, France: Masson.
- Bergeret, J. (2013). La personnalité normale et pathologique. Paris, France : Dunod.

- Bouchet-Kervella, D. (2000). Approche psychanalytique des conduites pédophiliques. Dans J. Cournut (Éd.), *Pratiques de la psychanalyse* (chap. II). France : Presses universitaires de France.
- Bouchet-Kervella, D. (2001). Conférence de consensus : psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agressions sexuelles. Paris, France : FFP & Libbey.
- Brelet-Foulard, F., & Chabert, C., (2003). *Nouveau manuel du TAT. Approche psychanalytique*. Paris, France: Dunod.
- Bridges, M. R., Wilson, J. S., & Gacono, C. B. (1998). A Rorschach investigation of defensiveness, self-perception, interpersonal relations, and affective states in incarcered pédophiles. *Journal of Personnality Assessment*, 70(2), 365-385.
- Chagnon, J. Y. (2004). À propos des aménagements narcissico-pervers chez certains auteurs d'agressions sexuelles. *Psychologie clinique et projective*, (1), 147-186.
- Chudzik, L., & Réveillère, C. (2013). Déni complet des faits : une perspective interpersonnelle. *Annales médico-psychologiques*, 37(2), 257-276.
- Ciavaldini, A. (2004). Vers une clinique de l'agir. *Annales médico-psychologiques*, 162(8), 664-667.
- Ciavaldini, A. (2006). La pédophilie, figure de la dépression primaire. *Revue française de psychanalyse*, 70(1), 177-195. doi: 10.3917/rfp.701.0177
- Ciavaldini, A. (2009). L'agir violent sexuel. Dans C. Chabert (Éd.), *Traité de psychopathologie de l'adulte. Psychopathologie des limites* (pp. 235-278). Paris, France: Dunod.
- Ciavaldini, A. (2012). Prise en charge des délinquants sexuels. Paris, France : Éditions Fabert.
- Cooper, S. (2005). Understanding. treating, and managing sex offenders who deny their offence. *Journal of Sexual Aggression*, 11(1) 85-94.
- Coutanceau, R. (1996). Agirs sexuels pervers : emprise et déni d'altérité. *L'évolution* psychiatrique, 61, 1-12.
- Coutanceau, R. (2002). Repérage théorique autour de la perversion, en particulier autour du déni d'altérité. Dans P.-A. Raoult (Éd.), *Passage à l'acte : entre perversion et psychopathie* (pp. 177-190). Paris, France : L'Harmattan.

- Coutanceau, R. (2010). Clinique psycho-criminologique. Dans R. Coutanceau & J. Smith (Éds), *La violence sexuelle, approche psycho-criminologique. Évaluer, soigner, prévenir* (pp. 2-30). Paris, France: Dunod.
- Coutanceau, R., & Lacambre, M. (2016). De l'évaluation pluridisciplinaire aux stratégies thérapeutiques. Dans R. Coutanceau, C. Damiani, & M. Lacambre (Éds), *Victimes et auteurs de violence sexuelle. Préface de Jocelyn Aubut* (pp. 147-154). Paris, France: Dunod.
- Coutanceau, R., & Smith, J. (2010). La violence sexuelle : approche psychocriminologique. Paris, France : Dunod.
- Debray, R. (2001). Épître à ceux qui somatisent. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Dejonghes, M., Malempre, M., & Richelle, J. (2007). Apport du test de Rorschach dans l'évaluation diagnostique et pronostique d'adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel. *Psychologie clinique et projective*, 1(13), 347-369.
- Drapeau, M. L., Beretta, V., de Roten, Y., Koemer, A., & Despland, J.-N. (2008). Defense styles of pedophilic offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 52(2), 185-195.
- Exner, J. E. (2001). Manuel de cotation du Rorschach pour le système intégré. Paris, France : Éditions Frison-Roche.
- Fortin, F., & Roy, J. (2006). Profils de consommateurs de pornographie juvénile arrêtés au Québec : l'explorateur, le pervers et le polymorphe. *Criminologie*, 39(1), 107-108.
- Gacono, C. B., Meloy, J. R., & Bridges, M. R. (2000). A Rorschach comparison of psychopaths, sexual homicide perpetrators, and nonviolent pedophiles: Where angels fear to tread. *Journal of Clinical Psychology*, 56(6), 757-777.
- Ganellen, R. J. (2001). Weighing evidence for Rorschach validity: A response to Wood et al. (1999). *Journal of Personnality Assessment*, 77, 1-15.
- Gillette, M. L., Nicolas, S., Parisot, N., & Robin, N. (2010). Approche psychodynamique des comportements sexuels pervers, traitement par le psychodrame analytique en groupe. Dans R. Coutanceau & J. Smith (Éds), *La violence sexuelle. Approche psycho-criminologique : évaluer, soigner, prévenir* (pp. 250-284). Paris, France : Dunod.

- Gouvernement du Québec. (2008). Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle [en ligne]. Repéré à http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-action-agressions-sexuelles 2008-2013.pdf
- Grossman, L. S., & Cavanaugh, J. L. (1990). Psychopathology and denial in alleged sex offenders. *Journal of Nervous and mental Disease*, 178, 739-744.
- Groth, A. N., Hobson, W. F., & Gary, T. S. (1982). The child molester: Clinical observations. Dans J. Conte & D. A. Shore (Éds), *Social work and child sexual abuse* (pp. 129-144). New York, NY: Howarth.
- Hall, G. C. N., & Hirschman, R. (1991). Toward a theory of sexual aggression: A quadripartite model. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 59, 662-669.
- Hanson, R. K., & Bussières, M. T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 66(2), 348-362.
- Hanson, R. K., & Harris, A. J. R. (2000). Where should we intervene? Dynamic predictors of sex offense recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 27, 6-35.
- Hanson, R. K., & Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: A meta-analysis of recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 73(6), 1154. doi: 10.1037/0022-006X.73.6.1154
- Happel, R. M., & Auffrey, J. J. (1995). Sex offenders assessments: Interrupting the dance of denial. *American Journal of Forensic Psychology*, 13(2), 5-22.
- Huprich, S. K., Gacono, C. B., Schneider, R. B., & Bridges, M. R. (2004). Rorschach oral dependency in psychopaths, sexual homicide perpetrators, and nonviolent pedophiles. *Behavioral Sciences & the Law*, 22(3), 345-356.
- Kennedy, H. G., & Grubin, D. H. (1992). Patterns of denial in sex offenders. *Psychological Medicine*, 22, 191-196.
- Knight, A. R., Carter, D. L., & Prentky, R. A. (1989). A system for the classification of child molesters. Reliability and application. *Journal of Interpersonal Violence*, 4(1), 3-23.
- Laplanche, J., & Pontalis, J. B. (1973). *The language of psycho*. London: The Hogarth Press and the Institute of Psycho-Analysis.
- Lerner, P. M. (1991). *Psychoanalytic theory and the Rorschach*. Hillsdale, NI: Analytic Press.

- Léveillée, S., & Lefebvre J. (2008). Étude des homicides intrafamiliaux commis par des personnes souffrant d'un trouble mental. Québec, QC: Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Lord, A., & Willmot, P. (2004). The process of overcoming denial in sexual offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 10, 51-61.
- Maletzky, B. M. (1991). *Treating the sexual offender*. Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Marshall, W. L. (1993). The role of attachment, intimacy, and loneliness in the etiology and maintenance of sexual offending. *Sexual and Marital Therapy*, 8, 109-121.
- Marshall, W. L. (1994). Treatment effects on denial and minimization in incarcerated sex offenders. *Behaviour Research and Therapy*, 32(5), 559-564.
- Martel, J. (2013). L'évaluation du changement psychologique chez des agresseurs sexuels d'enfants suite à une thérapie (Thèse de doctorat inédite). Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, QC.
- Martorell, A., & Coutanceau, R. (1997). Aspects des conduites pédophiliques. *Forensic : Revue de psychiatrie légale, 17*, 5-11.
- McDougall, J. (1978). Plaidoyer pour une certaine anormalité. Paris, France : Gallimard.
- McKibben, A. (1993). La classification des agresseurs sexuels. Dans J. Aubut (Éd.), Les agresseurs sexuels. Théories, évaluation et traitement (pp. 58-78). Paris, France : Maloine.
- Meloy, J. R., Gacono, C. B., & Kenney, L. (1994). A Rorschach investigation of sexual homicide. *Journal of Personality Assessment*, 62, 58-67.
- Meyer, G. J. (1997). Assessing reliability critical corrections for a critical examination of the Rorschach Comprehensive System. *Psychological Assessment*, *9*, 480-489.
- Meyer, G. J., Viglione, D. J., & Giromini, L. (2014). An introduction to Rorschach-based performance assessment. Dans R. P. Archer & S. R. Smith (Éds), *Personality assessment*. (pp. 371-400). New York, NY: Routledge.
- Ministère de la Sécurité publique. (2016). *Infractions sexuelles au Québec : faits saillants 2014* [en ligne]. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/infractions_sexuelles_2014.pdf

- Moulin, V. (2010). Évaluation des dysrégulations narcissiques et objectales et potentialités d'élaboration mentale chez les auteurs d'infractions sexuelles violentes. *Eres : Psychologie clinique et projective, 1*(16). 51-76.
- Neau, F. (2002). L'exigence narrative du TAT dans des protocoles d'auteurs d'agression sexuelle. *Psychologie clinique et projective*, 8, 157-181.
- Nunes, K. L., Hanson, R. K., Firestone, P., Moulden, H. M., Greenberg, D. M., & Bradford, J. M. (2007). Denial predicts recidivism for some sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19(2), 91-105.
- Perrot, M. (2014). Profils et évolutions cliniques d'auteurs d'infractions sexuelles en psychothérapie de groupe (Thèse de doctorat inédite), Université de Burgundy, Dijon.
- Proulx, J., St-Yves, M., Guay, J. P., & Ouimet, M. (1999). Les agresseurs sexuels de femmes : scénarios délictuels et troubles de la personnalité. Dans J. Proulx, M. Cusson, & M. Ouimet (Éds), *Les violences criminelles* (pp. 157-185). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Savin, B. (2010). L'inceste : agresseur et famille. Dans R. Coutanceau & J. Smith (Éds), La violence sexuelle. Approche psycho-criminologique : évaluer, soigner, prévenir (pp. 183-192). Paris, France : Dunod.
- Savinaud, C. (2018). L'adolescent acteur d'abus sexuel, clinique psychanalytique. Paris, France: L'Harmattan.
- Schneider, S. L., & Wright R. C. (2001). The FoSOD: A measurement tool for reconceptualizing the role of denial in child molesters. *Journal of Interpersonal Violence*, 16, 545-564.
- Siegart, R. J., & Ward, T. (2003). The evolution of the social mind: Implications for psychopathology research. *Connexion*, 6, 1-17.
- Smith, J., Hanni, C., & Harauchamps, N. (2010). Exhibitionnisme, profils cliniques. Dans R. Coutanceau & J. Smith (Éds), *La violence sexuelle* (pp. 4-9). Paris, France: Dunod.
- Tardif, M. (2009). Le déterminisme de la carence d'élaboration psychique dans le passage à l'acte. Dans F. Millaud (Éd.), Le passage à l'acte : aspects cliniques et psychodynamiques (pp. 3-35). Paris, France : Masson.
- Teillard-Dirat, M. (2016). Vers une clinique de la cyber-pédopornographie. Dans R. Coutanceau, C. Damiani, & M. Lacambre (Éds), *Victimes et auteurs de violence sexuelle*. (pp. 194-197). Paris, France : Dunod.

- Thornton, D. (2002). Constructing and testing a framework for dynamic risk assessment. *Sexual Abuse*, 14(2), 139-153.
- Thornton, D., & Knight, R. (2007). *Is denial always bad?* Présentation au 26th annual Research and Treatment Conference of the Association for the Treatment of Sexual Abusers, San Diego, CA.
- Van Gijseghem, H. (1988). La personnalité de l'abuseur sexuel. Montréal, QC : Méridien.
- Verschoot, O. (2014) Du déni au crime : des origines psychologiques de la violence. Paris, France : Imago.
- Ward, T., & Beech, A. R. (2004). The etiology of risk: A preliminary model. Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 16, 271-284.